

# RAPPORT ESG

---

6

Pôle Santé République, Clermont-Ferrand (63) – Elsan

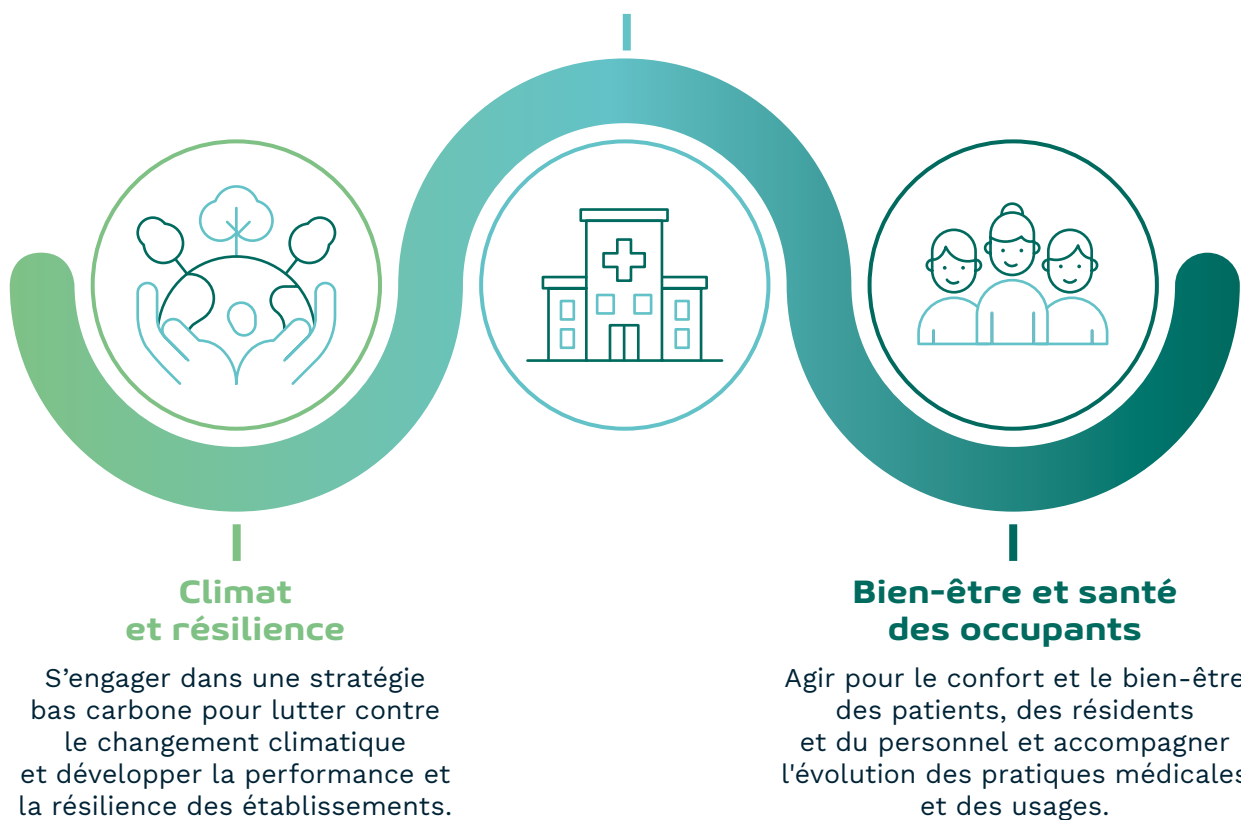
# 6.1. STRATÉGIE ESG ET RÉSULTATS CLÉS

## Enjeux ESG prioritaires

Praemia HEALTHCARE a mis les enjeux ESG au cœur de sa stratégie, convaincue qu'investir et prendre des engagements forts dans ce domaine est créateur de valeur pour ses parties prenantes : ses investisseurs, ses locataires, les résidents, patients et employés de ses bâtiments, ses partenaires et les communautés locales. En lien avec ses parties prenantes, et grâce à la réalisation d'une matrice de matérialité, Praemia HEALTHCARE a défini 3 enjeux ESG prioritaires propres à son activité :

### Accessibilité des soins

Contribuer au développement de l'offre de soins pour répondre aux problématiques de territoires et aux attentes des usagers.



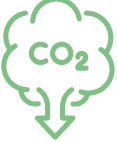


Ces enjeux sont déclinés en engagements présentés en tête de chaque sous-partie et rassemblés dans le tableau des engagements et résultats 2024 présent en annexe.

Il est à noter qu'une mise à jour de certains engagements a été réalisée en 2023 afin de recentrer la stratégie ESG sur le patrimoine situé en France et l'ancrer dans le nouveau cadre de gestion de Praemia HEALTHCARE. Ainsi, sauf mention spécifique, les indicateurs et actions présentés dans ce rapport extra-financier concernent le périmètre d'activité en France de Praemia HEALTHCARE.



Clinique Monet, Champigny-sur-Marne (94) – Ramsay Santé

## Synthèse des performances 2024

		Objectifs	Résultats		
			2024	2023	2022
 <b>BAS CARBONE</b>	<b>Évolution de l'intensité carbone</b> Intensité calculée en kgCO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> Intensité carbone liée à l'énergie d'exploitation	-37 % entre 2019 et 2030	<b>-16,0 %</b> vs. 2019	-14,5 % vs. 2019	-4,2 % vs. 2019
	<b>Évolution de l'intensité énergétique</b> Intensité calculée en kWhEF/m <sup>2</sup> Intensité énergétique liée à l'énergie d'exploitation		<b>-14,3 %</b> vs. 2019	-10,8 % vs. 2019	-3,5 % vs. 2019
	<b>Part des projets en développement certifiés au minimum niveau HQE « Très bon »</b> Projets supérieurs à 4 000 m <sup>2</sup>	100 %	<b>100 %</b>	100 %	100 %
	<b>Part du patrimoine bénéficiant d'une certification</b> En surface		<b>11,5 %</b>	9,8 %	9,8 %
 <b>FINANCEMENT</b>	<b>Part des financements durables (ou ESG)</b>		<b>58 %</b>	52 %	32 %
 <b>RELATIONS LOCATAIRES</b>	<b>Part des opérateurs de cliniques et d'EHPAD rencontrés dans le cadre de comités ESG et innovation</b> En surface	70 %	<b>96 %</b>	91 %	94 %

## Évaluation externe de la performance extra-financière

La performance ESG de Praemia HEALTHCARE est évaluée par des agences de notation extra-financière.

En 2024, Praemia HEALTHCARE a obtenu la note de 73/100 dans le cadre du GRESB, une note en hausse de 5 points par rapport à sa dernière soumission en 2022 qui illustre le travail effectué pour améliorer la performance environnementale de ses actifs et intégrer l'ESG dans la stratégie d'entreprise.

Sur son activité de développement, Praemia HEALTHCARE obtient la note de 83/100, reconnaissance de l'ambition de construire des actifs aux meilleurs standards environnementaux, de qualité et de confort.

Cette année, le GRESB valorise en particulier les objectifs précis et chiffrés adossés à la stratégie ESG de Praemia HEALTHCARE. Il distingue également l'amélioration de la performance énergie et carbone des actifs existants et les exigences environnementales des projets de construction.



(17) Les groupes de pairs utilisés dans ces classements du GRESB sont les groupes de pairs customisés.

(18) Catégorie « Standing Investments » du référentiel GRESB.

## Contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Parmi les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, Praemia HEALTHCARE a identifié 14 objectifs auxquels elle apporte une contribution à travers son activité et sa stratégie ESG. En particulier, trois objectifs sont centraux pour Praemia HEALTHCARE : l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être », l'ODD 10 « Inégalités réduites » et l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

En effet, Praemia HEALTHCARE contribue de manière substantielle à l'ODD 3 et en particulier aux cibles 3.4 (Maladies non transmissibles) et 3.8 (Couverture santé universelle) par ses investissements dans les établissements de santé, ainsi que par les services de santé fournis par les opérateurs, notamment dans les domaines des soins de médecine, chirurgie, obstétrique, des soins médicaux de réadaptation, du handicap, de la santé mentale et des soins aux personnes âgées. En outre, Praemia HEALTHCARE contribue de manière substantielle à l'ODD 10 et en particulier à la cible 10.2 (Autonomisation et intégration) en développant des infrastructures et des installations de soins de santé, ce qui garantit l'égalité d'accès aux services de santé, favorisant ainsi l'inclusion, dans les zones où elle opère.

Praemia HEALTHCARE contribue également de manière substantielle à l'ODD 17 et en particulier à la cible 17.17 (Partenariats multi-acteurs) par le biais de ses partenariats avec les opérateurs de soins de santé, ainsi qu'à l'ODD 3 en innovant et en aidant les opérateurs de soins de santé à fournir des soins de pointe et de qualité.



La présentation complète de la contribution aux objectifs du développement durable de Praemia HEALTHCARE est disponible dans un document dédié sur son site internet.



## 6.2. GOUVERNANCE ESG ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Praemia HEALTHCARE intègre de manière systématique les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son organisation et ses relations avec ses parties prenantes.

### Secteur d'activité Un dialogue actif avec les acteurs de la santé, de l'immobilier et de la durabilité



EHPAD La Lande St-Martin, Haute Goulaine (45) – DomusVi

Dans la continuité de son engagement en faveur des financements durables, illustré par l'émission d'un *Social Bond* en 2020 et d'un *Sustainability Bond* en 2023, Praemia HEALTHCARE poursuit son développement dans ce domaine. En 2024, l'entreprise a ainsi conclu quatre *Sustainability Linked Loans* pour un montant total de 160 M€, ainsi qu'un *Crédit-Bail Immobilier (CBI)*<sup>(19)</sup> intégrant des indicateurs ESG.

La part des financements durables continue de croître, atteignant désormais 58 % de la dette de Praemia HEALTHCARE (contre 52% en 2023 et 32 % en 2022)<sup>(20)</sup>.

Par ailleurs en 2024, Praemia HEALTHCARE a publié son premier rapport *Sustainability Bond*, marquant une nouvelle étape dans sa transparence et son engagement en matière de finance responsable.

Praemia HEALTHCARE entretient un dialogue régulier avec les acteurs des secteurs de la santé, de l'immobilier et de la durabilité notamment par :

- des rencontres avec les pouvoirs publics ;
- la participation à des événements comme des salons professionnels, des conférences, etc. ;
- des échanges avec des associations.

L'entreprise participe aux groupes de travail de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) et soutient des initiatives à travers sa politique de mécénat « Bien vivre dans les établissements de santé ».

De plus, Praemia HEALTHCARE est l'un des membres fondateurs des Acteurs de la *French Care*, une association fédérant les acteurs de la santé pour promouvoir l'innovation, la coopération, l'excellence et l'attractivité du secteur.



### Investisseurs et prêteurs

Une progression marquée  
des financements durables

#### ENGAGEMENTS ESG

Favoriser les financements durables (ou ESG)

### Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

En 2024, 14 parties prenantes internes et externes de Praemia HEALTHCARE et l'ensemble des collaborateurs de Praemia REIM ont été consultés pour identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus importants pour Praemia HEALTHCARE du point de vue des impacts positifs et négatifs, des risques et des opportunités. Les résultats seront utilisés pour l'analyse de double matérialité de Praemia HEALTHCARE, qui se prépare à publier un rapport de durabilité dans le cadre de la CSRD.



### Conseil d'administration

L'ESG intégrée au pilotage  
stratégique de l'entreprise

Le conseil d'administration de Praemia HEALTHCARE détermine les orientations de l'activité de la société. À ce titre, il définit la stratégie ESG de Praemia HEALTHCARE et suit les résultats associés.

En 2024, deux réunions du conseil d'administration ont comporté un point ESG.

(19) CBI non intégré dans le taux de financements durables.

(20) Est considéré durable l'ensemble des stocks de financements ESG, tirés ou non tirés (*Green Bond, Social Bond, Sustainable Bond, Revolving Credit Fund solidaires, ...*). Sont exclus de l'indicateur les produits de financement pour lesquels aucune solution de labellisation durable n'existe : *Crédit-Bail Immobilier (CBI), Negotiable European Commercial Paper (NEU CP) et Crédit Hypothécaire.*

## Clients

Une collaboration étroite avec les opérateurs de santé pour une performance durable



### ENGAGEMENTS ESG

Accompagner les clients dans une démarche ESG

- Mettre en œuvre des comités ESG et innovation avec les opérateurs de cliniques et d'EHPAD.
- Intégrer des annexes ESG dans les nouveaux baux.

Afin d'impliquer ses fournisseurs dans le respect de principes et engagements sociaux et environnementaux, Praemia HEALTHCARE utilise depuis 2019 une charte achats responsables dans le cadre des contrats de travaux.

En 2024, Praemia HEALTHCARE a déployé une nouvelle version de sa charte éthique et achats responsables.



Polyclinique Reims-Bezannes (51) – Courlancy Santé



## Fournisseurs

Une charte éthique et achats responsables au cœur des relations fournisseurs

### ENGAGEMENTS ESG

Construire des bâtiments performants et résilients

- Intégrer une charte éthique et achats responsables aux contrats de travaux.

## Praemia REIM

Des objectifs ESG intégrés à la gestion des actifs



### ENGAGEMENTS ESG

Intégrer l'ESG dans les processus internes de Praemia REIM Care<sup>(21)</sup>

- Attribuer des objectifs ESG à tous les managers, dont la rémunération dépend en partie.
- Mener une évaluation ESG pour l'ensemble des acquisitions et du patrimoine.

Praemia REIM a la charge de la gestion des actifs immobiliers de Praemia HEALTHCARE. Sa direction ESG et de l'Offre veille à la mise en œuvre de la politique ESG en déployant des plans d'action concrets et en accompagnant l'ensemble des directions métiers dans leur exécution. Dans cette dynamique, Praemia REIM s'engage à évaluer systématiquement l'empreinte ESG de toutes ses acquisitions. Cette évaluation mesure leur contribution à l'impact environnemental et social du patrimoine de Praemia HEALTHCARE.

Par ailleurs, une mise à jour annuelle de l'évaluation ESG de l'ensemble du portefeuille est réalisée afin d'assurer un suivi rigoureux. L'ensemble des directions de Praemia REIM Care<sup>(21)</sup> est impliqué dans l'atteinte des objectifs ESG. À ce titre, les collaborateurs, managers et membres du comité de direction se voient attribuer des objectifs ESG dans le cadre de leurs objectifs annuels et la rémunération variable de tous les managers est directement liée à la réalisation de ces objectifs.

(21) Donnée concernant Praemia REIM Care. En 2025 la société Praemia REIM Care, filiale à 100 % du groupe Praemia REIM sera absorbée par Praemia REIM France.

## 6.3. S'ENGAGER DANS UNE STRATÉGIE BAS CARBONE ET DÉVELOPPER LA PERFORMANCE ET LA RÉSILIENCE DES ÉTABLISSEMENTS



### Performance globale des établissements et mise en œuvre de certifications et labellisations ambitieuses

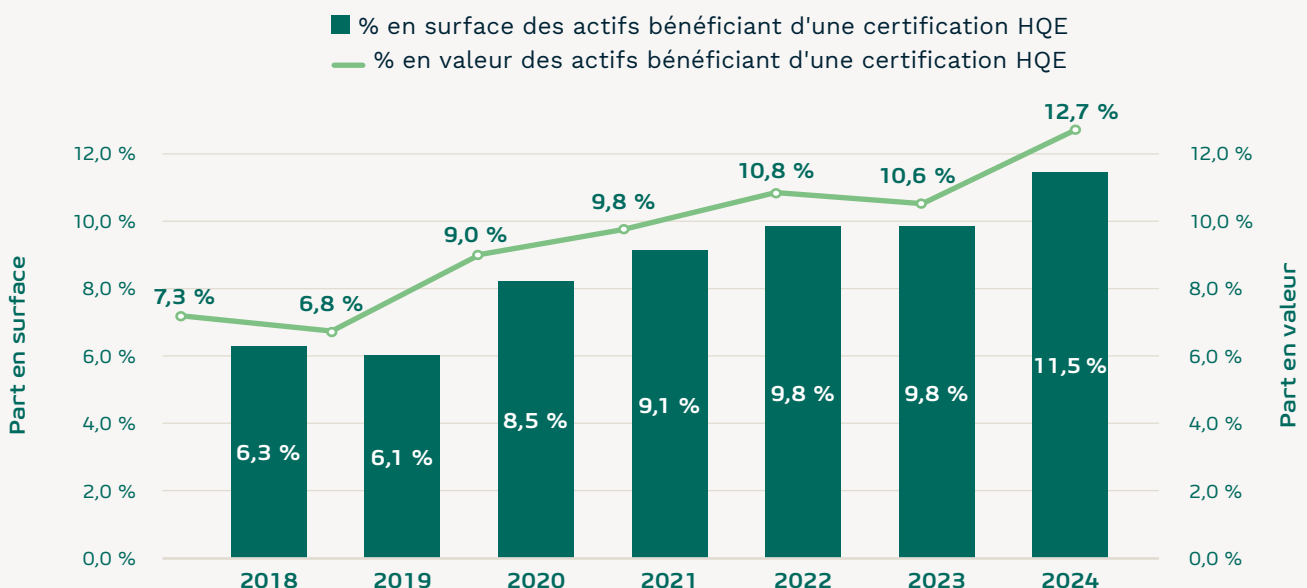
#### ENGAGEMENTS ESG

- Certifier les nouvelles opérations majeures avec un niveau minimum HQE « Très bon » ou équivalent<sup>(22)</sup>.
  - Construire des bâtiments performants et résilients en s'assurant de leur qualité énergie/carbone, de leur adaptation au changement climatique et de l'intégration des enjeux liés à la biodiversité, la mobilité et l'économie circulaire.
- › Obtenir le label E+C- sur des opérations pilotes.

Praemia HEALTHCARE a pour ambition de construire des établissements aux plus hauts standards environnementaux, de qualité et de confort. Pour cela, l'ensemble de ses projets de construction majeurs visent la certification HQE au niveau « Très bon » minimum. La certification HQE couvre un nombre important de sujets ESG tels que la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, le confort hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif ou encore la qualité de l'air intérieur. Ainsi, elle concourt à édifier des bâtiments performants et résilients sur le long terme. Praemia HEALTHCARE a concouru à initier la mise en œuvre de certifications dans le secteur de l'immobilier de santé. Le premier bâtiment de Praemia HEALTHCARE certifié HQE a été livré dès 2016. Il s'agit de la clinique de Domont, premier centre 100 % ambulatoire d'Île-de-France, opéré par Ramsay Santé. Depuis, les nouveaux projets de construction majeurs visent une certification et, depuis 2021, Praemia HEALTHCARE s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre au minimum le niveau HQE « Très bon » sur l'ensemble de ses projets de plus de 4 000 m<sup>2</sup>. C'est le cas des trois opérations en cours de construction en 2024 situés à Bordeaux, Salon-de-Provence et Coudekerque-Branche, qui représentent plus de 18 000 m<sup>2</sup>. Signe que Praemia HEALTHCARE recherche l'exemplarité pour l'ensemble de ses opérations, l'opération d'extension livrée en 2024 sur la clinique de Muret, dont la surface construite est d'environ 3 300 m<sup>2</sup>, vise également la certification HQE au niveau « Très bon ».

Sur l'ensemble du patrimoine français de Praemia HEALTHCARE en exploitation, 12 actifs, représentant plus de 200 000 m<sup>2</sup>, bénéficient d'une certification HQE.

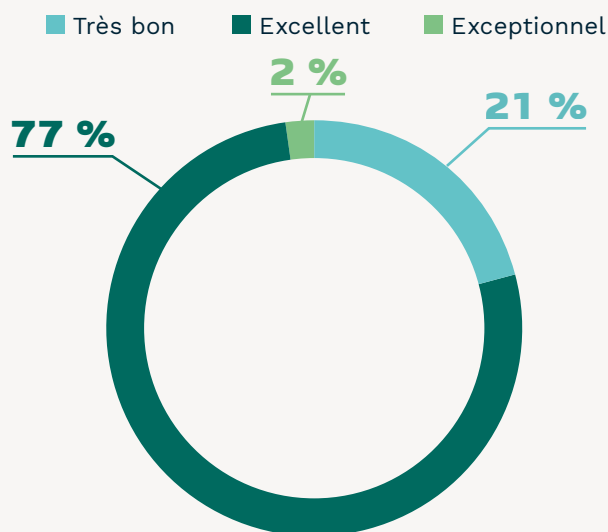
#### Évolution de la part d'actifs bénéficiant d'une certification\*



\* Périmètre : actifs en exploitation.

(22) Équivalents : HQE très performant sur les référentiels HQE santé parus en 2023 / LEED silver / BREEAM very good.

## Répartition de la surface des actifs bénéficiant d'une certification HQE par niveau



Praemia HEALTHCARE s'engage également à mettre en œuvre la labellisation E+C- sur des sites pilotes afin de garantir les meilleures performances énergie et carbone de ses nouveaux actifs. Le label E+C- a été lancé par le Ministère du logement en 2016 dans l'objectif de généraliser les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone sur l'ensemble de leur cycle de vie, de la construction à la démolition. Il vise à préparer et tester les niveaux d'ambition de la future réglementation environnementale (RE2020) à laquelle les nouvelles constructions d'établissements de santé ne sont pas encore soumises.

Les établissements pilotes pour la labellisation E+C- construits sous maîtrise d'ouvrage Praemia HEALTHCARE comptent parmi les premiers du secteur de la santé. En 2024, trois opérations en cours de construction pilotées par Praemia HEALTHCARE visent la labellisation E+C-.

## CLINIQUE SMR DES DEUX LIONS, SALON-DE-PROVENCE (13)

Le SMR des Deux Lions, opéré par Clariane et situé à Salon-de-Provence a été livré en 2024 et a obtenu le label E+C-, niveau E3C1. Cet établissement est raccordé au réseau de chaleur urbain de la ville, alimenté par des énergies locales et renouvelables. La performance de son enveloppe thermique est assurée par une isolation complète par l'extérieur. La clinique dispose également d'une toiture végétalisée.



## ENGAGEMENTS ESG

- **S'engager dans une stratégie bas carbone et réduire de 37 % l'intensité carbone du patrimoine d'ici 2030<sup>(23)</sup>.**
  - › Réduire l'intensité carbone du patrimoine de 37 % d'ici 2030.
  - › Valoriser l'ambition de la trajectoire carbone de Praemia HEALTHCARE dans un cadre de référence reconnu.
  - › Suivre la performance énergie/carbone de l'ensemble des actifs et des acquisitions.
  - › Transmettre lors des cessions la connaissance énergie/carbone sur les actifs et les audits énergétiques réalisés.
  - › Réaliser des audits énergétiques<sup>(24)</sup> et les partager avec les opérateurs pour les accompagner vers des actions d'amélioration de la performance énergétique.
  - › Définir des plans d'actions et réaliser les travaux de rénovation énergétique a minima du clos couvert pour les actifs le nécessitant<sup>(25)</sup> en favorisant notamment les solutions passives et innovantes.
- **Construire des bâtiments performants et résilients en s'assurant de leur qualité énergie/carbone, de leur adaptation au changement climatique et de l'intégration des enjeux liés à la biodiversité, la mobilité et l'économie circulaire.**
  - › Mesurer le poids carbone des opérations de construction.
  - › Développer les énergies renouvelables.



## Stratégie bas carbone

Le secteur immobilier est responsable d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre en France et a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur de la santé représente également à lui seul 8 % de l'empreinte carbone française, et, parmi ces émissions, plus de 10 % sont dues aux consommations d'énergie dans les bâtiments<sup>(26)</sup>. Ainsi, Praemia HEALTHCARE a fait de la réduction des émissions carbone la priorité de sa stratégie ESG.

(23) En kgCO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an – énergie liée à l'exploitation des bâtiments – entre 2019 et 2030.

(24) Sur les actifs le nécessitant : actifs construits avant 2001.

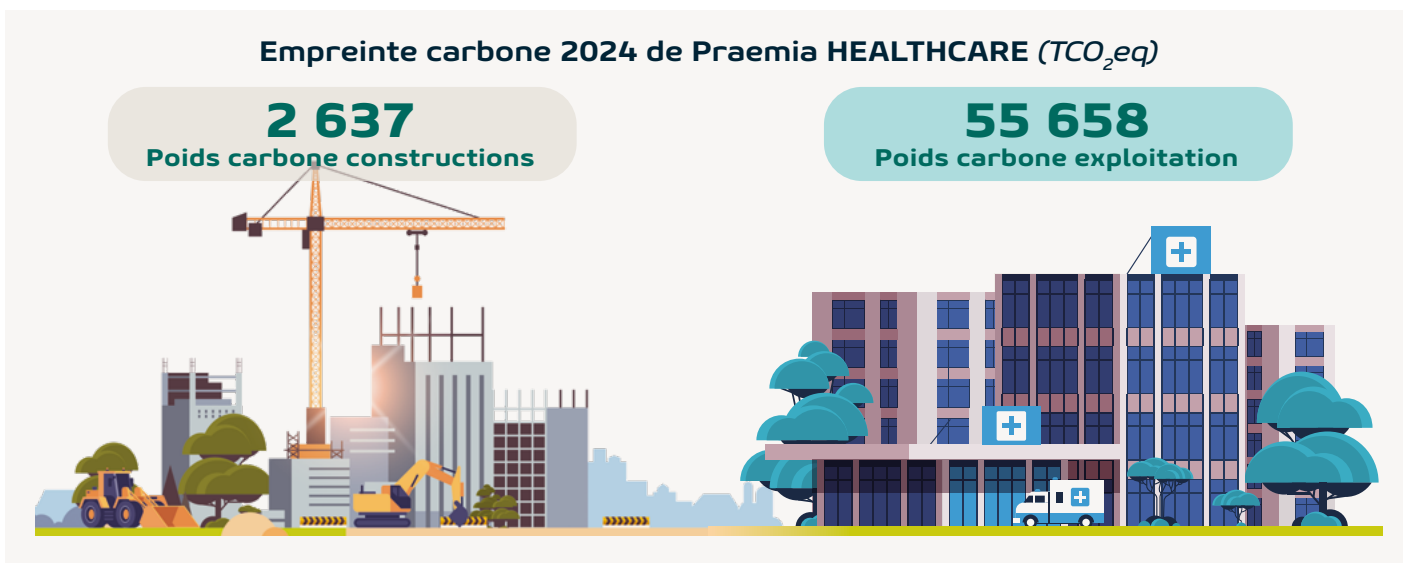
(25) Actions du domaine de responsabilité de Praemia HEALTHCARE dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 30 ans (seuil DEET) et/ou dont la vétusté est avérée. Actions réalisées depuis la définition de la trajectoire carbone en 2021.

(26) Selon le rapport du Shift Project « Décarboner la santé pour soigner durablement » d'avril 2023.



L'empreinte carbone de Praemia HEALTHCARE inclut :

- les émissions liées aux consommations d'énergie des établissements de santé exploités par les opérateurs. Les établissements étant entièrement non-contrôlés par Praemia HEALTHCARE, ces émissions font partie du scope 3 de Praemia HEALTHCARE (poste : « actifs en leasing aval »)<sup>(27)</sup> ;
- les émissions liées à la construction et l'extension d'établissements de santé dont la responsabilité est partagée avec les fournisseurs, et qui font partie du scope 3 de Praemia HEALTHCARE (poste : « produits et services achetés »).



Praemia HEALTHCARE n'a pas d'émission carbone au titre des scopes 1 et 2. En effet, l'exploitation des actifs détenus est assurée par les opérateurs de santé et n'est pas contrôlée par Praemia HEALTHCARE. De plus, la société Praemia HEALTHCARE est composée uniquement d'actifs immobiliers et ne compte aucun salarié.

### Trajectoire carbone exploitation

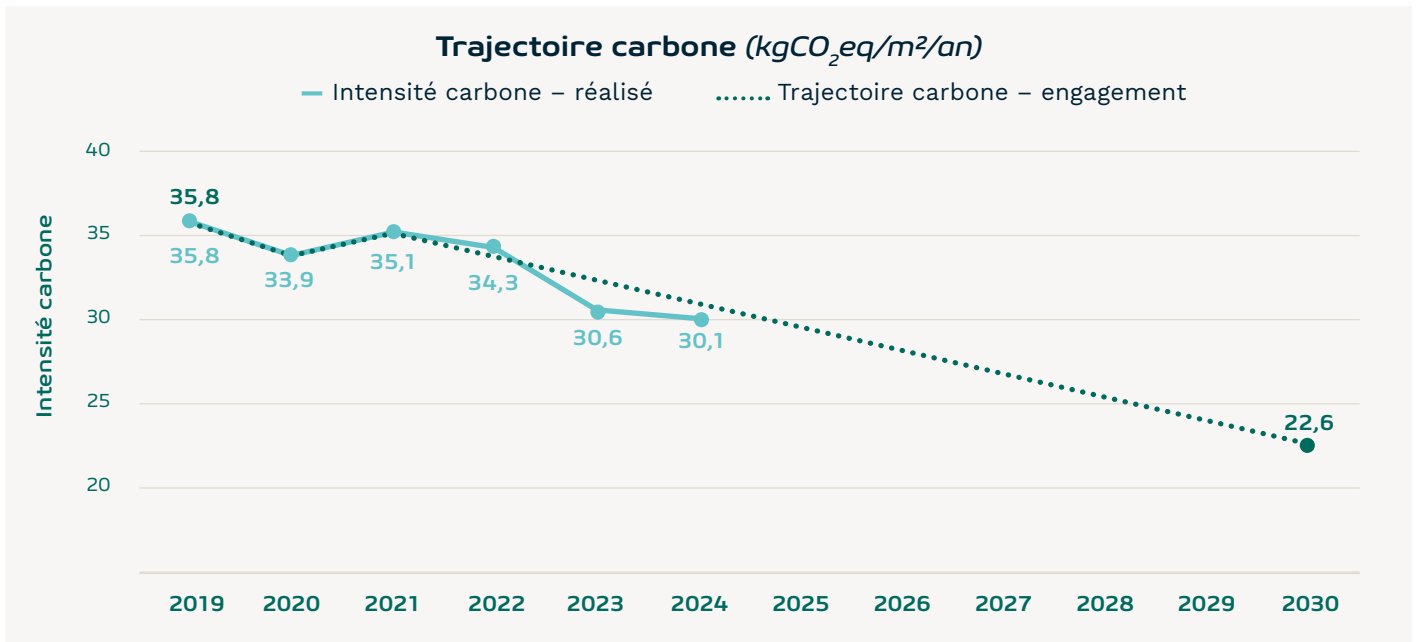
Au sein du secteur immobilier, les établissements de santé ont des besoins en énergie significatifs et spécifiques. Les établissements MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) fonctionnent par exemple sur des plages horaires importantes tout au long de l'année et ont recours à des équipements techniques énergivores (blocs opératoires, IRM, scanners, robots, etc.). De même, bien que nécessitant moins d'équipements que les établissements MCO, les EHPAD, les établissements de soins médicaux de réadaptation (SMR) et les établissements de santé mentale (ESM) hébergent des populations avec des besoins spécifiques. Par exemple, des zones refuges climatisées doivent être prévues dans les EHPAD pour assurer le confort des résidents en été, et, dans les SMR, des équipements comme les balnéothérapies sont au service du soin des patients.

Les actions d'amélioration de la performance énergétique et carbone doivent ainsi être adaptées à ces classes d'actifs et mises en œuvre de manière à contribuer au confort des patients, des résidents et du personnel de santé.

En 2021, Praemia HEALTHCARE a défini une trajectoire carbone en prenant en compte les spécificités des établissements de santé de son parc. Elle a ainsi défini un objectif de réduction de l'intensité carbone de ses actifs français de -37 % entre 2019 et 2030.

En 2024, la stratégie bas carbone de Praemia HEALTHCARE a été analysée au regard de la méthodologie ACT évaluation développée par l'ADEME, le Carbon Disclosure Project et la World Benchmarking Alliance. Cette analyse a permis d'identifier les forces et les axes d'amélioration du programme d'actions de Praemia HEALTHCARE. Elle a en particulier souligné le niveau d'ambition de la trajectoire carbone de Praemia HEALTHCARE et le niveau de détail des hypothèses modélisées. Elle a en outre mis en avant la qualité de l'accompagnement des clients dans la mise en œuvre d'actions de décarbonation. L'analyse a également permis de recueillir des recommandations qui seront exploitées afin de continuer à renforcer le plan de transition de Praemia HEALTHCARE sur le long terme.

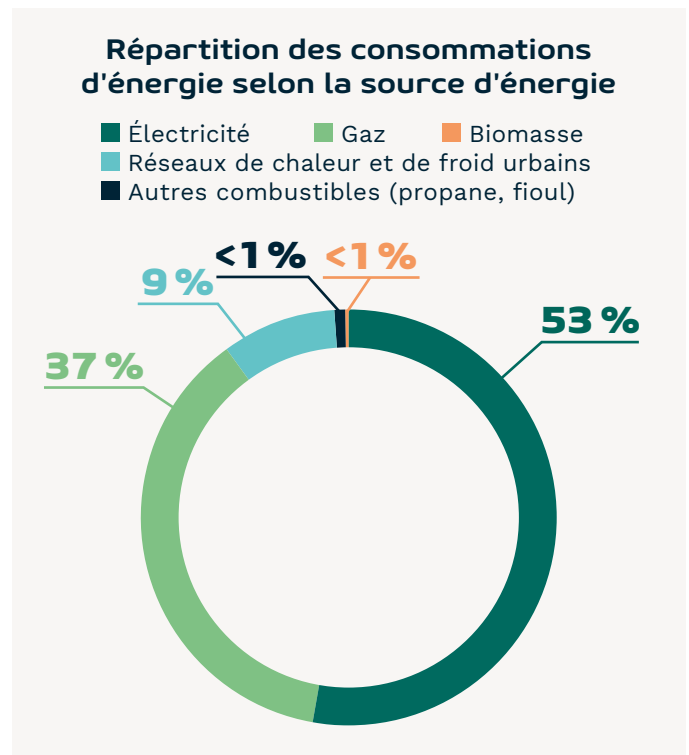
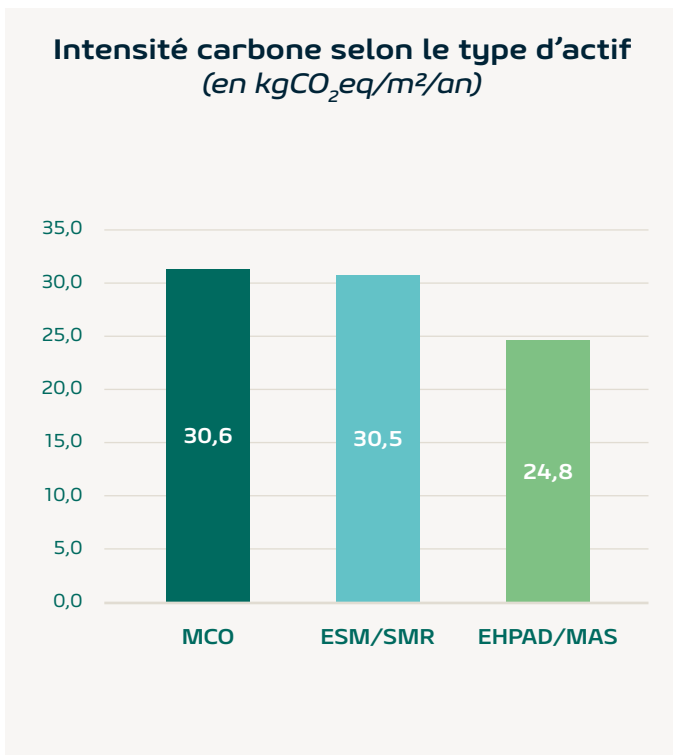
(27) Le scope 1 est relatif aux émissions de GES directes associées à la consommation d'énergie (gaz, fioul) et le scope 2 est relatif aux émissions indirectes de GES associées à la consommation d'énergie (électricité et réseaux de chaud et froid) des actifs contrôlés. Le scope 3 est relatif aux autres émissions de GES indirectes (amont et pertes en ligne, achats de matériaux, consommation d'énergie des bâtiments vendus ou non contrôlés, transport, etc.).



Entre 2019 et 2024, l'intensité carbone de Praemia HEALTHCARE en France pour les bâtiments en exploitation a baissé de 16 %, une performance légèrement meilleure que l'objectif de la trajectoire.

Le facteur de baisse le plus impactant est la baisse des consommations d'énergie qui se poursuit en 2024, avec une réduction de 4 % comparé à 2023 et de 14 % comparé à 2019<sup>(28)</sup>. Celle-ci est induite par les travaux entrepris par Praemia HEALTHCARE et ses locataires ainsi que par les actions d'optimisation et de sensibilisation mises en place. Elle est également soutenue par des phénomènes conjoncturels tels que la fluctuation des prix de l'énergie et la sensibilisation aux enjeux de tension sur le système électrique.

À noter que le facteur d'émission de l'électricité français utilisé en 2024 est en hausse de 12 % par rapport à 2023, impactant à la hausse l'intensité carbone de Praemia HEALTHCARE. Cela s'explique par la prise en compte de l'année 2022 dans la méthodologie de l'ADEME pour la définition du facteur d'émission. En effet, en 2022, la production d'électricité française s'est trouvée à son plus bas niveau depuis 1992 en raison notamment de l'indisponibilité de certaines centrales nucléaires et de la faible production hydraulique, et le recours au gaz s'est donc accru<sup>(29)</sup>.



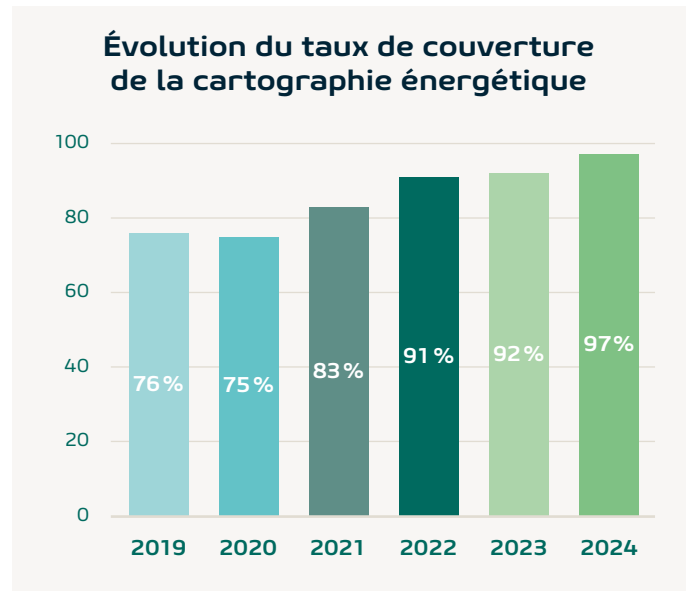
(28) Périmètre courant.

(29) Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions carbone des établissements français sont les facteurs d'émissions publiés dans la base empreinte de l'ADEME. Le dernier facteur d'émission disponible pour l'électricité est le facteur 2023, calculé sur la base des quatre années précédentes : 2022, 2021, 2020 et 2019.

## Échanges et coordination avec les opérateurs

Praemia HEALTHCARE et ses opérateurs dialoguent régulièrement sur la mise en œuvre de plans d'actions. Ces échanges permettent de s'assurer de la bonne coordination des actions pour optimiser les gains énergie et carbone, et pour être en ligne avec les objectifs de réduction de consommations d'énergie du Dispositif Eco Énergie Tertiaire auquel Praemia HEALTHCARE et ses locataires sont conjointement soumis.

Depuis 2017, Praemia HEALTHCARE met à disposition de ses locataires un outil de reporting et de suivi automatisé de la performance énergie et carbone des actifs. Cet outil permet également aux opérateurs de suivre les consommations d'eau de leurs établissements. La remontée de données et leur fiabilisation étant la première étape dans la construction d'un plan d'action de réduction des consommations et des émissions carbone, Praemia HEALTHCARE en a fait une priorité. Le taux de couverture de la cartographie énergie/carbone a donc augmenté fortement ces dernières années et atteint en 2024 96 %.



Praemia HEALTHCARE a renforcé son accompagnement en 2023 en s'engageant à ce que 100 % des actifs de son portefeuille français le nécessitant<sup>(30)</sup> aient fait l'objet d'un audit énergétique d'ici 2030 et que celui-ci soit partagé au locataire. Les audits permettent de modéliser les actions d'amélioration de la performance énergétique réalisables selon les caractéristiques techniques et fonctionnelles des bâtiments et d'obtenir un état projeté des bâtiments afin de déterminer des gains énergie et carbone précis suite à la mise en œuvre des travaux. Cela permet de prioriser les travaux à réaliser en fonction de leur impact énergie et carbone et de l'objectif établi par le Dispositif Eco Énergie Tertiaire. À fin 2024, plus des trois quarts des établissements le nécessitant disposent d'un audit énergétique.

Les audits énergétiques sont réalisés de manière collaborative entre les opérateurs et les équipes ESG. Le but est de prendre en compte les attentes et priorités des opérateurs et de Praemia HEALTHCARE afin d'établir des préconisations de travaux répondant à leurs contraintes et cohérentes vis-à-vis des stratégies à l'échelle du patrimoine. Sur la base de ces audits énergétiques, Praemia HEALTHCARE déploie une programmation annuelle de travaux en concertation avec les locataires, afin notamment de prendre en compte les remontées des occupants des établissements en termes de confort.



EHPAD Résidence Granvelle, Besançon (25) – DomusVi

(30) Actifs construits avant 2001.



*Clinique La Croix du sud, Quint-Fonsegrives (31) – Ramsay Santé*

# PRAEMIA HEALTHCARE MET EN PLACE DIFFÉRENTS LEVIERS POUR ATTEINDRE SON OBJECTIF DE RÉDUCTION CARBONE



## Travaux d'amélioration de la performance énergétique et carbone

Un **budget de 120 millions d'euros sur 10 ans** a été défini afin de réaliser notamment des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments. Grâce aux montants issus des certificats d'économies d'énergie, Praemia HEALTHCARE finance également des solutions d'efficacité énergétique dites « passives » (toitures blanches, stores, brise-soleil, etc.). Praemia HEALTHCARE a réalisé depuis la définition de sa trajectoire carbone **plus de 22 millions d'euros de capex verts dont 8,3 millions en 2024.**

**55 actifs ont fait l'objet de travaux d'amélioration de la performance énergétique depuis 2021.**



**Isolation des toitures**  
Polyclinique du Parc (Saint-Saulve)  
Opérateur : Elsan



**Remplacement de menuiseries**  
Polyclinique du Parc (Saint-Saulve)  
Opérateur : Elsan

### RÉALISATION

Praemia HEALTHCARE a entrepris depuis 2022 des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur la Polyclinique du Parc située à Saint-Saulve, opérée par le groupe Elsan. Ces travaux comprennent le remplacement de menuiseries et l'isolation des toitures pour un montant de plus de 1,2 M€.

Grâce à ces investissements, la clinique bénéficie d'une enveloppe thermique performante, ce qui contribue à améliorer le confort des occupants et à réduire les besoins de chaud et de froid.

### RÉALISATION

Praemia HEALTHCARE développe l'utilisation de matériaux innovants et peu carbonés. En 2022 et 2023, Praemia HEALTHCARE a mis en œuvre avec Saint-Gobain Glass la gamme de verre ayant la plus faible empreinte carbone du marché avec un poids carbone de 7 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup> soit environ 40 % de moins qu'un verre standard.

Ces vitrages ont été installés sur la Polyclinique du Parc à Caen (Calvados) et la Polyclinique des Fleurs à Ollioules (Var), opérées par le groupe Elsan.

Du béton bas carbone est mis en place dans le cadre de la construction de l'extension de la clinique d'Occitanie à Muret, opérée par le groupe Elsan. Son intensité carbone est réduite de 50 % par rapport à un béton classique. Le projet a ainsi obtenu la labellisation E+C- niveau E2C1 ainsi que la certification HQE niveau « Très bon ».



**Mise en œuvre de béton  
bas carbone**  
Clinique de l'Occitanie (Muret)  
Opérateur : Elsan



## Empreinte carbone des constructions

En tant que maître d'ouvrage, Praemia HEALTHCARE construit pour ses locataires de nouveaux projets de santé permettant de **répondre aux besoins des territoires**. L'empreinte carbone des constructions, estimée à 2 637 TCO<sub>2</sub> en 2024, est donc également un enjeu clé pour Praemia HEALTHCARE.

Afin de **minimiser l'impact environnemental** de ses nouvelles constructions, Praemia HEALTHCARE **s'appuie sur le référentiel de la certification HQE** via notamment ses thèmes « Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction » et « Chantier à faible impact environnemental » **et sur le label E+C-** (énergie positive et réduction carbone).

**Mise en œuvre d'énergies renouvelables**  
Centre SMR Ambrussum (Lunel)  
Opérateur : Clinipole



## Déploiement d'énergies renouvelables et gestion responsable des actifs

Praemia HEALTHCARE **s'engage à développer les énergies renouvelables** sur des projets de construction pilotes et travaille avec les opérateurs de santé à leur mise en place dans les établissements existants afin de décarboner leur mix énergétique.

D'autre part, Praemia HEALTHCARE intègre, à sa stratégie d'acquisition et de cession, une **analyse de la performance énergie et carbone**, et, lors des cessions, elle s'engage à communiquer les audits énergétiques réalisés sur les établissements concernés.

Sur la base des baux conclus par Praemia HEALTHCARE, la responsabilité en matière de réduction de l'empreinte carbone des établissements est partagée avec les opérateurs, qui ont un rôle majeur à jouer dans la réduction des émissions carbone, via notamment la **mise en place d'équipements plus sobres et l'utilisation de sources d'énergie moins carbonées**.

### RÉALISATION

Le centre SMR Ambrussum situé à Lunel et opéré par le groupe Clinipole a été livré en 2021 et est certifié HQE niveau « Exceptionnel ».



Il est particulièrement performant d'un point de vue énergétique avec la mise en place de moquettes équipées de capteurs solaires thermiques pour l'ECS et de panneaux solaires photovoltaïques dont la production est intégralement autoconsommée. Le bâtiment est alimenté par trois pompes à chaleur air/eau qui assurent une production de chaud et de froid à faible impact carbone.



## Performance énergie et carbone des projets de développement via les certifications et labellisations

Praemia HEALTHCARE **s'engage à systématiser les certifications environnementales avec un niveau minimum HQE « Très bon »**<sup>(31)</sup> pour ses opérations de plus de 4 000 m<sup>2</sup>, permettant d'atteindre les meilleurs standards de qualité et de confort. La labellisation E+C- est également déployée sur des opérations pilotes pour **promouvoir des établissements sobres en énergie et à faible empreinte carbone**.

### RÉALISATION

Le projet d'extension de la clinique Saint-Augustin à Bordeaux opérée par le groupe Elsan a démarré en 2022 et accueillera le nouvel Institut Aquitain du Cœur.

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage Praemia HEALTHCARE vise l'excellence environnementale avec la certification HQE niveau « Très bon ».

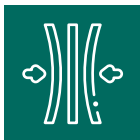
Il offrira une infrastructure immobilière adaptée aux besoins de l'équipe médicale experte dans le domaine de la chirurgie cardiovasculaire.

La clinique Saint-Augustin a notamment obtenu en 2024 la 13<sup>e</sup> place au Tableau d'honneur des meilleures Cliniques de France (Le Point – 2024).



**Certification HQE « Très bon »**  
Clinique Saint-Augustin (Bordeaux)  
Opérateur : Elsan

(31) Ou équivalent : HQE très performant sur les référentiels santé parus en 2023 / LEED silver / BREEAM very good.



## Résilience des établissements aux risques climatiques

### ENGAGEMENTS ESG

- **Adapter les actifs les plus vulnérables aux risques climatiques, en priorité aux inondations, submersions et à la chaleur.**
  - › Évaluer la vulnérabilité des actifs face aux risques climatiques et identifier des solutions adaptatives.
  - › Adapter les actifs les plus vulnérables aux risques climatiques, en priorité aux inondations, submersions et à la chaleur.
- **Construire des bâtiments performants et résilients.**
  - › Construire des bâtiments adaptés au changement climatique.



Clinique Les Trois Tours, La Destrousse (13) – Clariane

La stratégie de Praemia HEALTHCARE concernant la biodiversité est principalement axée sur le financement de la restauration des écosystèmes les plus fragiles. Depuis 2017, 100 % des surfaces artificialisées par du bâti dans le cadre de projets de construction ont donné lieu à la restauration de biodiversité sur une surface équivalente en partenariat avec Nature 2050, un programme d'action national porté par CDC Biodiversité. Cela représente près de 55 000 m<sup>2</sup>. Les contributions de Praemia HEALTHCARE concourent à financer des projets de restauration de la biodiversité et protection des écosystèmes marins et côtiers, des zones humides, de transition agricole et forestière, de mise en place de continuités écologiques et de promotion de la biodiversité en ville.

Pour favoriser la biodiversité et le confort des usagers, Praemia HEALTHCARE s'engage également à privilégier les espaces verts et la limitation de l'imperméabilisation des sols dans ses projets de construction, ce qui constitue aussi un des leviers clés pour améliorer la résilience des installations aux effets du changement climatique (cycle de l'eau, réduction des îlots de chaleur, etc.).

La résilience au changement climatique fait partie des enjeux ESG prioritaires de Praemia HEALTHCARE, qui s'est engagée à adapter d'ici 2030 ses actifs les plus vulnérables aux risques climatiques, en priorité les inondations, les submersions marines et les vagues de chaleur.

Praemia HEALTHCARE a réalisé une analyse cartographique de l'ensemble de son patrimoine au regard des risques climatiques grâce à un outil dédié. Cette analyse est complétée par des diagnostics :

- pour les actifs présentant des niveaux de risques inondation et submersion importants, des audits sont réalisés par un bureau d'études techniques pour préciser l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité au regard des spécificités de l'établissement (systèmes techniques et équipements médicaux, localisation des hébergements...). Plusieurs audits ont ainsi été menés en 2024 ;
- concernant les fortes chaleurs, Praemia HEALTHCARE a fait développer en 2024 une trame de diagnostic de résilience à la chaleur spécifique aux établissements de santé de son portefeuille par un bureau d'études. Elle sera prochainement déployée sur le patrimoine pour identifier les sites prioritaires et les solutions d'adaptation possibles.



## Biodiversité

### ENGAGEMENTS ESG

- **Construire des bâtiments performants et résilients.**
  - › Financer la restauration et préservation de la biodiversité sur 1 m<sup>2</sup> pour 1 m<sup>2</sup> artificialisé par du bâti dans le cadre des opérations de travaux.
  - › Développer des espaces végétalisés et limiter l'imperméabilisation pour favoriser la biodiversité et le confort des usagers.



Les Portes du Jardin, Tonnay-Charente (17) – DomusVi



## Préservation des ressources

### ENGAGEMENTS ESG

- **Construire des bâtiments performants et résilients.**
  - › Engager une démarche de réemploi pour les restructurations supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>.



Clinique de Flandre, Coudekerque-Branche (59) – Elsan

*L'opération d'extension et de restructuration de la clinique de Flandre avait bénéficié d'un diagnostic spécifique pour identifier les enjeux d'accessibilité et de déplacement lors de la phase de conception du projet. Lancés en 2024, les travaux ont pu intégrer des solutions pour faciliter la mobilité à vélo et le cheminement des piétons sur le site.*

Praemia HEALTHCARE prend en compte la préservation des ressources via différentes actions, comme :

- Le suivi des consommations d'eau sur 46 % du patrimoine ;
- L'engagement d'une démarche de réemploi pour les restructurations supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>. En 2024, une opération de travaux avec une surface restructurée de plus de 1 000 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'un diagnostic relatif aux produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD).



## Mobilité

### ENGAGEMENTS ESG

- **Construire des bâtiments performants et résilients.**
  - › Favoriser la mobilité durable en proposant des solutions d'aménagement.





## 6.4. AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ DES SOINS, LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES OCCUPANTS



### Accessibilité des soins

#### ENGAGEMENTS ESG

- Suivre l'impact du patrimoine, des opérations et des acquisitions sur les populations et les territoires.



Hôpital Privé du Confluent, Nantes (44) - Vivalto Santé

Le bien-être et la santé des occupants au sein des établissements du patrimoine est un enjeu ESG prioritaire pour Praemia HEALTHCARE, qui se donne pour objectif d'agir pour le confort et le bien-être des patients, des résidents et du personnel et d'assurer l'adéquation des locaux à l'évolution des pratiques médicales et des usages.

Cela concerne à la fois l'amélioration du patrimoine en exploitation par des travaux de restructuration et d'extension et des actions spécifiques, ainsi que par la construction de nouveaux actifs aux meilleurs standards de qualité.

La qualité des établissements est analysée et suivie sous l'angle de :

- l'immobilier et l'usage, car des locaux et services adaptés et un environnement agréable sont essentiels au confort et à la santé physique et mentale des patients, résidents, accompagnants et du personnel des établissements ;
- l'exploitation, qui relève de l'opérateur.

Praemia HEALTHCARE a pour ambition de contribuer par ses investissements au développement de l'offre de soins pour répondre aux enjeux des territoires et aux attentes des usagers. Son activité d'investissement dans des établissements de santé qui prennent en charge des patients et des personnes âgées dépendantes a un impact sociétal conséquent. Praemia HEALTHCARE s'engage à suivre l'impact de son patrimoine, de ses acquisitions et de ses opérations de travaux sur les populations et territoires.

L'aire d'attractivité des cliniques de court et moyen séjour du patrimoine de Praemia HEALTHCARE compte plus de 31,6 millions de personnes en France, soit près de la moitié de la population française. De plus, ses cliniques représentent environ un cinquième de la capacité en lits et places du secteur privé à but lucratif en France. Cela illustre le rôle joué par Praemia HEALTHCARE à travers son portefeuille d'établissements de santé dans la capacité d'accueil de patients et l'accès aux soins médicaux en France.

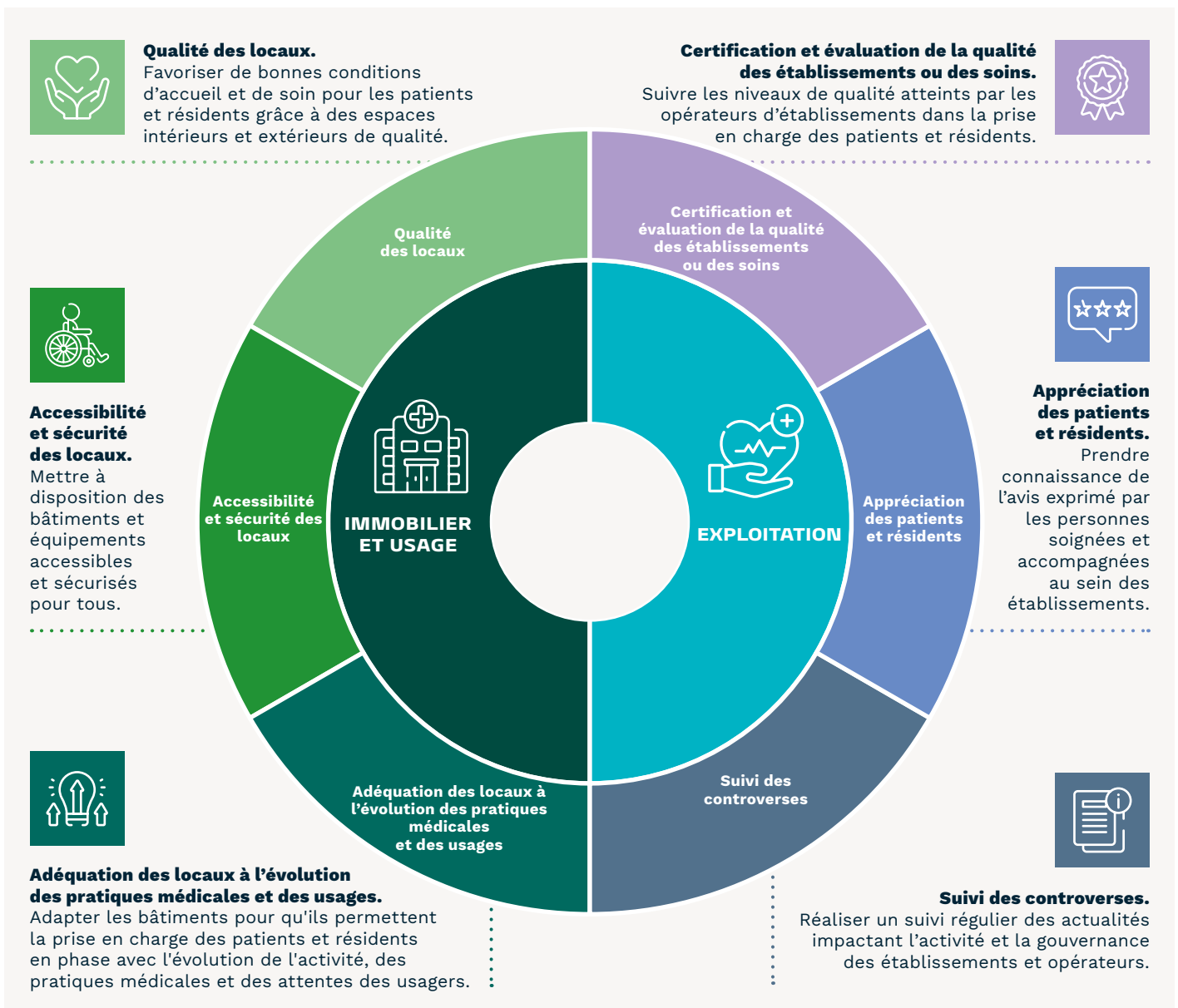
Plus d'indicateurs relatifs à l'impact social de Praemia HEALTHCARE sont disponibles dans la section 2.2.



### Qualité

#### ENGAGEMENTS ESG

- Suivre la qualité d'exploitation et accompagner l'évolution des pratiques médicales et des usages.
  - Suivre la qualité d'exploitation et les controverses sur le patrimoine.
  - Réaliser des audits d'établissements permettant d'adapter l'offre immobilière à l'évolution des pratiques médicales et des usages des opérateurs.
  - Utiliser le référentiel lié à la charte pour la qualité de vie en EHPAD pour tous les projets d'acquisition d'EHPAD.



## Suivi des indicateurs de qualité

Les équipes en charge du portefeuille de Praemia HEALTHCARE réalisent un suivi d'indicateurs de qualité liés à l'immobilier et à l'exploitation des établissements détenus par Praemia HEALTHCARE. Sur le plan de l'exploitation, cela concerne par exemple les résultats obtenus par les opérateurs d'établissements dans le cadre de certifications pour la qualité des soins de la Haute Autorité de Santé. Ce suivi concerne aussi l'apparition de controverses sur des établissements, grâce à un outil spécifique déployé sur l'ensemble des actifs de Praemia HEALTHCARE.

## Audits relatifs à l'adéquation des locaux à l'évolution des pratiques médicales et des usages

En 2024, Praemia HEALTHCARE a fait réaliser deux audits de cliniques relatifs à l'adéquation des locaux aux évolutions des pratiques médicales. Ces audits permettent d'identifier des possibilités d'amélioration et d'adaptation de l'immobilier à partir d'une analyse du bâtiment, de l'activité et des perspectives d'évolution des pratiques médicales, telles que le développement de l'hospitalisation en ambulatoire. Ces audits sont réalisés sur des cliniques du patrimoine depuis 2019.



Polyclinique Reims-Bezannes (51) – Courlancy Santé



## Mécénat

### ENGAGEMENTS ESG

- Mettre en œuvre une politique de mécénat autour de la thématique « bien vivre dans les établissements de santé ».

Afin de soutenir des projets qui contribuent à améliorer le quotidien et la qualité de vie des personnes dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, Praemia HEALTHCARE mène depuis 2022 une politique de mécénat sur la thématique « bien vivre dans les établissements de santé ».

La politique de mécénat est dotée d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros. Praemia HEALTHCARE a organisé 3 appels à projets annuels depuis 2022, ce qui représente un total de 300 000 euros de dons. Pour l'appel à projets 2024, les lauréats ont été sélectionnés en fin d'année par le comité mécénat de Praemia HEALTHCARE et le mécénat est en cours de mise en place.

## 12 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets 2023



- Aménagement et équipement d'un EHPAD pour en faire un tiers-lieu ouvert sur l'extérieur, avec notamment l'acquisition d'un food-truck.

**FONDATION DU PARMELAN**  
Annecy (74) – 10 000 €



- Aménagement d'un espace bar sans alcool confié en gestion surveillée aux personnes accueillies en hébergement d'urgence au sein du CHAPSA.

**CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES SANS ABRIS (CHAPSA) DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS (CASH) DE NANTERRE**  
Nanterre (92) – 10 000 €

- Création d'un café convivial « HOP'TIT CAFÉ » au sein d'un EHPAD, dédié au lien social et ouvert aux résidents, patients, familles, salariés et au public.

**HOPITAL DE L'ARBRESLE**  
L'Arbresle (69) – 5 000 €



- Aménagement d'un parcours santé et bien-être pour les résidents malvoyants et non-voyants d'un foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie et habitat inclusif.

**ASSOCIATION DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DES HAUTS DE FRANCE (AAMHF)**  
Artres (59) – 10 000 €

- Création de jardins au sein d'un EHPAD, d'un institut médicoéducatif et d'une école primaire avec des rencontres et des échanges entre les personnes âgées et enfants participants.

**COMPAGNIE BADINAGE ARTISTIQUE**  
La Vallée-au-Blé (02) – 5 000 €



- Aménagement de jardins et activités en lien avec la nature et les animaux pour les résidents de huit établissements pour personnes âgées.

**CCAS CLERMONT-FERRAND**  
Clermont-Ferrand (63) – 10 000 €



- Accompagnement d'utilisateurs d'établissements médico-sociaux en situation de handicap psychique/mental dans une activité bénévole, favorisant ainsi leur autonomisation.

**BENENOVA**  
Paris (75), Lille (59), Nantes (44), Rennes (35) – 10 000 €



- Ateliers artistiques et de partage intergénérationnel autour du pain pour les résidents d'un EHPAD et des enfants et adolescents.

**EHPAD RÉSIDENCE LA CHAPELLE**  
La Chapelle Saint-Mesmin (45) – 5 000 €



- Séances de bien-être pour le personnel du département soins de supports et soins palliatifs d'un hôpital.

**HELEBOR**  
Nice (06) – 10 000 €

- Réalisation de fresques sur les murs intérieurs d'un institut médico éducatif qui accueille des enfants avec autisme.

**SÉSAME AUTISME RHÔNE-ALPES**  
Génilac (42) – 5 000 €



- Spectacles et ateliers artistiques pour les résidents, personnes accompagnées, leurs proches et les professionnels d'un EHPAD et de deux établissements pour personnes en situation de handicap.

**COMPAGNIE MICROMEGA**  
Bruay-la-Buissière (62) – 5 000 €

- Installation d'un cirque au sein d'une résidence hébergeant des personnes ayant un traumatisme crânien pour une semaine d'activités en partenariat avec d'autres établissements.

**RÉSIDENCE DE LA LANDE**  
Betton (35) – 5 000 €

# 6.5. PERFORMANCES ESG ET REPORTING SUR LA TAXINOMIE EUROPÉENNE

Tableau des engagements ESG et résultats 2024

			Résultats		
	Début	Objectif	2024	2023	2022
<i>L'ensemble des engagements ci-dessous s'appliquent au périmètre des actifs de Praemia HEALTHCARE situés en France</i>					
<b>CLIMAT ET RÉSILIENCE</b>					
S'engager dans une stratégie bas carbone pour lutter contre le changement climatique et développer la performance et la résilience des établissements					
<b>Patrimoine</b>					
<b>S'engager dans une stratégie bas carbone et réduire de 37 % l'intensité carbone du patrimoine d'ici 2030</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'intensité carbone du patrimoine de 37 % d'ici 2030 <i>En kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an – énergie liée à l'exploitation des bâtiments Entre 2019 et 2030</i></li> </ul>	2021	-37 % entre 2019 et 2030	-16 %	-15 %	-4 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des actifs dont la performance énergie/carbone est suivie</li> </ul>	2020	100 % en 2025	100 %	100 %	100 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des acquisitions dont la performance énergie/carbone a été évaluée</li> </ul>	2020	100 % en 2025	NA	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des actifs cédés dont la connaissance énergie/carbone et les audits énergétiques réalisés ont été transmis</li> </ul>	2023	100 %	NA	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation de l'ambition de la trajectoire carbone de Praemia HEALTHCARE dans un cadre de référence reconnu en ligne avec l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à +1,5 °C</li> </ul>	2024		Analyse de la stratégie carbone de Praemia HEALTHCARE avec la méthodologie ACT évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part du patrimoine le nécessitant sur lequel un audit énergétique a été réalisé et partagé avec l'opérateur</li> </ul>	2023	100 % en 2030	79 %	58 %	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant de capex verts réalisés depuis la définition de la trajectoire carbone France en 2021 pour améliorer la performance énergie et carbone des actifs, notamment en réalisant des travaux de rénovation énergétique, en favorisant les solutions passives et innovantes</li> </ul>	2023		8,3 M€	9,6 M€	4,2 M€
<b>Adapter les actifs les plus vulnérables aux risques climatiques, en priorité aux inondations, submersions et à la chaleur</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des actifs dont la vulnérabilité face aux risques climatiques est évaluée</li> </ul>	2023	100 %	100 %	100 %	100 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des acquisitions dont la vulnérabilité face aux risques climatiques a été évaluée</li> </ul>	2023	100 %	NA	NA	100 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actifs les plus vulnérables aux risques climatiques, en priorité aux inondations/submersions et à la chaleur, pour lesquels des solutions et travaux d'adaptation ont été mis en œuvre ou sont en cours de déploiement</li> </ul>	2023	100 % en 2030	10 actifs parmi les plus à risque sur la chaleur ont au moins 1 solution d'adaptation mise en œuvre ou en cours de déploiement <sup>(32)</sup>	11 actifs parmi les plus à risque sur les chaleurs ont au moins 1 solution d'adaptation mise en œuvre ou en cours de déploiement	NA

(32) Modification de la méthode de calcul entre 2023 et 2024.

L'ensemble des engagements ci-dessous s'appliquent au périmètre des actifs de Praemia HEALTHCARE situés en France	Résultats				
	Début	Objectif	2024	2023	2022
<b>Opérations de construction</b>					
<b>Certifier les nouvelles opérations majeures avec un niveau minimum HQE « Très bon » ou équivalent</b>					
Opérations supérieures à 4 000 m <sup>2</sup> / Équivalent de HQE « Très bon » : HQE très performant (nouveaux référentiels 2023 HQE bâtiment et bâtiment durable santé ou LEED Silver ou BREEAM Very Good) Opérations entre l'OS et la livraison dans l'année	2021	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Construire des bâtiments performants et résilients</b> en s'assurant de leur qualité énergie/carbone, de leur adaptation au changement climatique et de l'intégration des enjeux liés à la biodiversité, la mobilité et l'économie circulaire					
• Part des surfaces artificialisées par du bâti pour lesquelles un financement de la restauration de la biodiversité a été réalisé sur une surface équivalente <i>Opérations de construction livrées dans l'année</i>	2017	100 %	100 % soit 104 m <sup>2</sup> restaurés au titre de l'année 2024	100 % soit 1 991 m <sup>2</sup> restaurés au titre de l'année 2023	100 %
• Part des opérations de construction et d'extension dont le poids carbone a été mesuré <i>Opérations dont l'OS a été donné dans l'année</i>	2021	100 %	100 %	100 % soit 1 715 tonnes de CO <sub>2</sub>	100 %
• Obtention du label E+C- pour des projets pilotes <i>Opérations entre l'OS et la livraison dans l'année</i>	2021	Oui	Atteint : 3 opérations en cours visent ou ont obtenu le label E+C-	Atteint : 2 opérations en cours visent la labellisation E+C-	Atteint
• Part des contrats de travaux intégrant une charte achats responsables ou une charte chantier responsable <i>Opérations dont l'OS a été donné dans l'année</i>	2019	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>ACCESSIBILITÉ DES SOINS</b>					
Contribuer au développement de l'offre de soins pour répondre aux problématiques de territoires et aux attentes des usagers					
<b>Suivre l'impact du patrimoine, des opérations et des acquisitions sur les populations et les territoires</b>					
• Part des actifs pour lesquels l'impact sur les populations et territoires est suivi	2023	100 %	100 %	100 %	NA
• Part des acquisitions et opérations livrées dans l'année pour lesquelles l'impact dans l'accès aux soins pour les populations et sur les territoires est suivi	2023	100 %	100 %	100 %	NA
<b>BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES OCCUPANTS</b>					
Agir pour le confort et le bien-être des patients, des résidents et du personnel et accompagner l'évolution des pratiques médicales et des usages					
<b>Suivre la qualité d'exploitation et accompagner l'évolution des pratiques médicales et des usages</b>					
• Part des actifs pour lesquels la qualité d'exploitation est suivie	2024	100 %	96 %	96 %	NA
• Part des actifs pour lesquels les controverses sont suivies	2024	100 %	100 %	100 %	NA
• Réalisation d'audits des établissements permettant d'adapter l'offre immobilière à l'évolution des pratiques médicales et des usages des opérateurs	2019	Oui	Atteint : 2 audits en 2024	Atteint : 2 audits réalisés en 2023	Atteint
• Part des acquisitions d'EHPAD pour lesquelles le référentiel lié à la Charte pour la qualité de vie en EHPAD a été utilisé	2021	100 %	NA	NA	100 %
<b>Mettre en œuvre une politique de mécénat autour de la thématique « bien vivre dans les établissements de santé »</b>	2022	Oui	Atteint : un appel à projets organisé en 2024	Atteint : un appel à projets a été ouvert avec un budget de 100 000 €	Atteint

L'ensemble des engagements ci-dessous s'appliquent au périmètre des actifs de Praemia HEALTHCARE situés en France			Résultats		
	Début	Objectif	2024	2023	2022
<b>GOVERNANCE DU PATRIMOINE</b>					
<b>Accompagner les clients dans une démarche ESG</b>					
• Part des opérateurs de cliniques et d'EHPAD du patrimoine avec lesquels des comités ESG et innovation ont été mis en œuvre	2019	70 %	96,5 %	91 %	94 %
• Part des nouveaux baux intégrant une annexe ESG	2023	100 %	100 %	100 %	NA
<b>Favoriser les financements durables (ou ESG)</b>					
• Part des financements durables (ou ESG)	2021	Oui	58 %	52 %	32 %
<b>Intégrer l'ESG dans les processus internes</b>					
• Part des collaborateurs ayant des objectifs ESG			96 %	94 %	NA
• Part des managers ayant des objectifs ESG et dont la rémunération dépend en partie	2022	100 %	100 %	100 %	100 %
• Part du patrimoine pour lequel une évaluation ESG a été menée	2023	100 %	100 %	100 %	NA
• Part des acquisitions pour lesquelles une évaluation ESG a été menée	2023	100 %	NA	NA	100 %

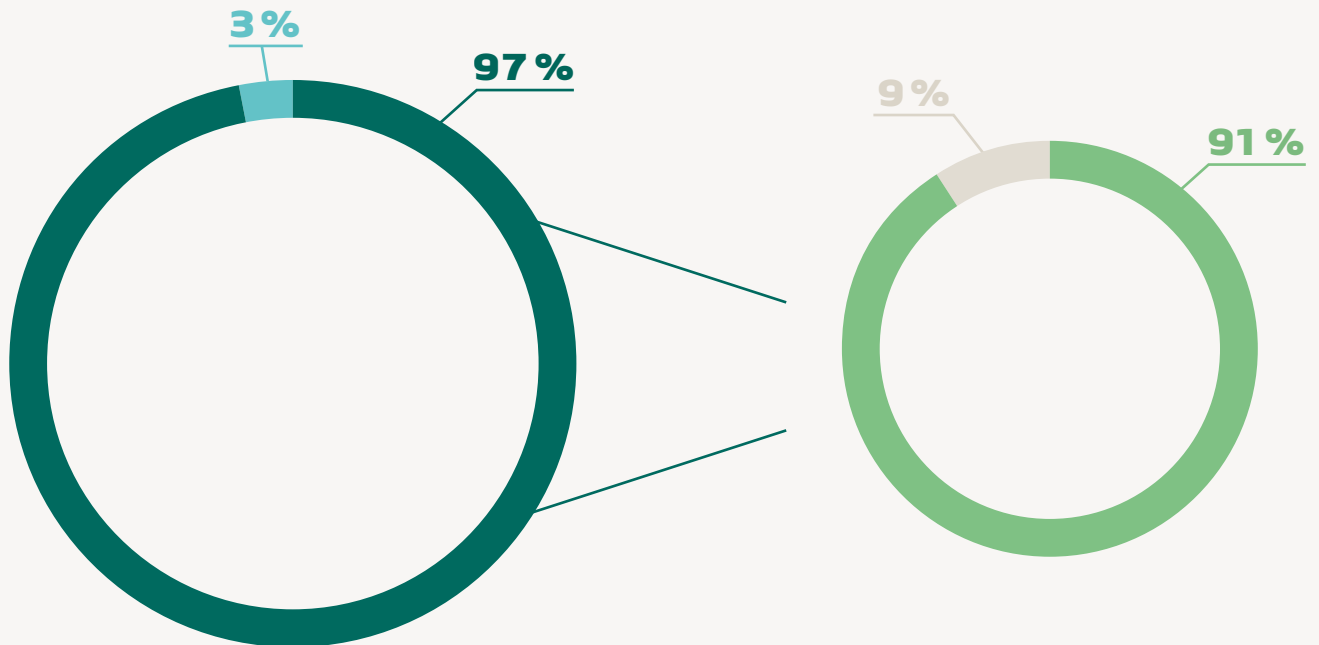


Clinique du Pont de Chaume, Montauban (82) – Elsan

## Périmètres relatifs au reporting ESG au 31 décembre 2024

	Surface périmètre total (m <sup>2</sup> )	Surface périmètre total en exploitation (m <sup>2</sup> )	Surface périmètre ESG (m <sup>2</sup> )	Surface couverte – énergie carbone	Taux de couverture – énergie carbone	Surface couverte – énergie carbone – donnée réelle	Taux de couverture – énergie carbone – donnée réelle	Surface couverte – eau	Taux de couverture – eau
France	1 887 642	1 874 954	1 850 778	1 850 778	100 %	1 788 621	97 %	847 010	46 %
Allemagne	13 573	13 573	5 587	5 587	100 %	-	0 %	-	0 %
Espagne	32 523	32 523	32 523	32 523	100 %	2 239	7 %	-	0 %
Portugal	87 502	87 502	87 502	87 502	100 %	-	0 %	-	0 %
<b>EUROPE</b>	<b>2 021 240</b>	<b>2 008 552</b>	<b>1 976 390</b>	<b>1 976 390</b>	<b>100 %</b>	<b>1 790 860</b>	<b>91 %</b>	<b>847 010</b>	<b>43 %</b>

### Détail du reporting des données énergie carbone



- Part des actifs dont les données réelles de consommation sont collectées
- Part des actifs dont les données de consommation sont entièrement extrapolées ou estimées sur la base d'OPERAT ou de benchmarks spécifiques

- Part de données complètes sur l'année de reporting
- Part de données issues de *gap filling* liées à des mois manquants



## Reporting sur la taxinomie européenne

Le *reporting* sur la taxinomie européenne est basé sur les états financiers consolidés de la société Praemia HEALTHCARE pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 (cf. section « 4. Rapport de gestion »).

### Éligibilité

En tant que propriétaire-bailleur et développeur d'immobilier de santé, l'activité de Praemia HEALTHCARE correspond à l'activité 7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments » de la taxinomie européenne. L'intégralité du chiffre d'affaires (CA) de Praemia HEALTHCARE, qui est composé de revenus locatifs, est donc éligible à la taxinomie européenne.

Les dépenses d'investissement (CAPEX) de Praemia HEALTHCARE correspondent à des opérations de travaux de développement, d'extension et restructuration d'actifs, à des audits énergétiques et à des travaux d'amélioration de la performance énergétique des actifs. Tous les CAPEX sont éligibles car associés soit à l'activité 7.7, soit aux activités 9.3 « Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments », 7.3 « Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique » ou 7.5 « Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments ».

Les dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles sont les dépenses d'exploitation non immobilisées, en particulier les petits travaux de rénovation (entretien et maintenance). Les actifs de Praemia HEALTHCARE étant loués en monocation, ce type de travaux est essentiellement porté par les locataires. Les dépenses d'exploitation sont donc considérées non matérielles pour le *reporting* sur la taxinomie européenne de Praemia HEALTHCARE. Elles représentent moins de 1 % de l'ensemble des dépenses de Praemia HEALTHCARE en 2024.

### Alignement

L'analyse de l'alignement comprend le respect des garanties minimales et des critères de contribution substantielle et d'absence de préjudice important (« DNSH ») définis par la taxinomie pour chaque activité éligible.

#### Périmètre géographique

Les actifs de Praemia HEALTHCARE sont situés en France à hauteur de 95 % du portefeuille, ainsi qu'en Allemagne, Espagne et Portugal. Pour cet exercice de *reporting*, seuls les actifs et flux financiers associés aux actifs situés en France font l'objet d'une analyse d'alignement. Les actifs et flux financiers associés aux actifs situés en Espagne, Allemagne et Portugal ont été considérés non alignés.

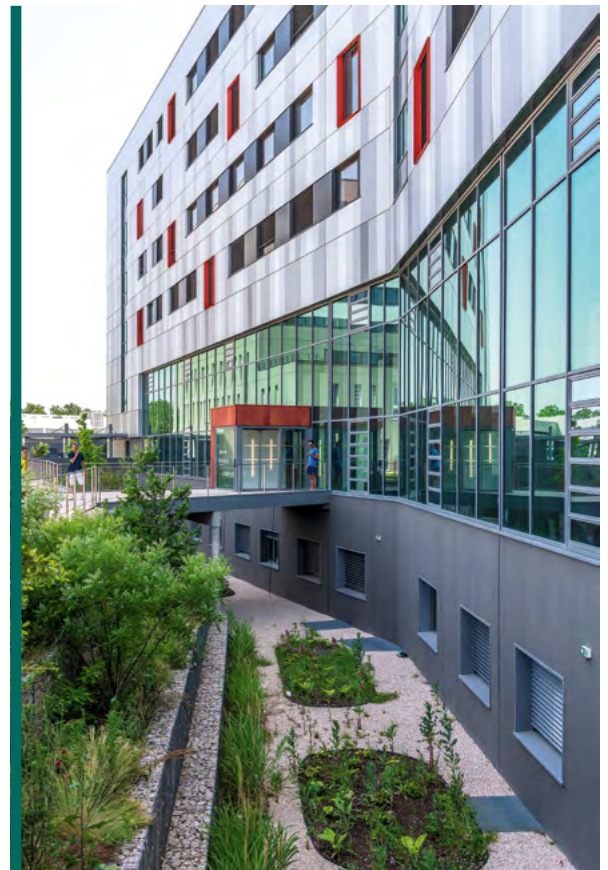
#### Garanties minimales

Praemia HEALTHCARE a mis en place une charte éthique et achats responsables, réalisé une analyse des risques pour les droits humains sur sa chaîne de valeur et dispose d'une politique fiscale et d'une politique anticorruption. La politique anticorruption est déclinée opérationnellement en plusieurs procédures (KYS/KYC, gestion des conflits d'intérêts, alerte éthique). La charte éthique et achats responsables de Praemia HEALTHCARE intègre plusieurs sujets dont les droits fondamentaux, la lutte contre la corruption et le droit de la concurrence.

Praemia HEALTHCARE n'a pas reçu de condamnation relative aux droits humains, à la fiscalité, la corruption ou la concurrence.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires aligné provient d'actifs alignés selon les critères relatifs à l'activité 7.7 pour l'objectif d'atténuation du changement climatique. L'alignement sur l'objectif d'adaptation au changement climatique n'est pas considéré pour l'indicateur relatif au chiffre d'affaires car l'activité 7.7 n'est pas une activité habilitante au sens de la taxinomie.



Clinique La Croix du Sud, Quint-Fonsegrives (31) – Ramsay Santé



## Dépenses d'investissement

Tous les CAPEX dépensés sur des actifs alignés au regard de l'activité 7.7 pour les objectifs d'atténuation ou d'adaptation du changement climatique sont alignés.

Lorsqu'ils sont dépensés sur des actifs qui ne sont pas alignés selon les critères de l'activité 7.7, les CAPEX d'audit énergétiques sont évalués au regard des critères de l'activité 9.3 « Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments » et les CAPEX de travaux d'amélioration de la performance énergétique sont évalués au regard de l'activité 7.3 « Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique » ou 7.5 « Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments » selon la nature des travaux. Pour l'activité 7.3, il s'agit principalement de travaux d'isolation de façades et toitures et de remplacement de menuiseries.

## Atténuation du changement climatique

Dans le cadre de l'activité 7.7, l'évaluation du critère de contribution substantielle ou du critère DNSH est basée soit sur le DPE, soit sur le benchmark établi par l'OID concernant la consommation d'énergie primaire opérationnelle des bâtiments de santé, soit sur le coefficient de consommations en énergie primaire calculé dans le cadre de la réglementation RT2012.

## Adaptation au changement climatique

L'évaluation des risques climatiques a porté sur les aléas vagues de chaleur, précipitations et inondations, submersion marine et sécheresse et retrait et gonflement des argiles. L'évaluation des risques climatiques portant sur les actifs est basée sur une analyse cartographique issue de Bat-ADAPT, pouvant être complétée par un audit le cas échéant.

Concernant les CAPEX analysés au regard des activités 9.3, 7.3 et 7.5, l'évaluation des risques climatiques est réalisée au niveau de l'actif sur lequel ces CAPEX sont dépensés.

Il a été considéré que le critère de contribution substantielle (activité 7.7) ou DNSH (activité 7.7, 9.3, 7.3 et 7.5) n'était pas respecté dès lors que le risque est évalué au niveau le plus élevé.

## Prévention et contrôle de la pollution

Le critère DNSH a été pris en compte pour évaluer l'alignement des CAPEX associés à l'activité 7.3, en s'appuyant sur la réglementation et la revue d'un échantillon.

## Tableaux de reporting

Le tableau suivant présente une vue synthétique des principaux indicateurs du reporting taxinomie de Praemia HEALTHCARE.

	Éligible à la taxinomie		Aligné sur la taxinomie	
	Montant	Part	Montant	Part
Chiffre d'affaires	357,1 M€	100 %	15,8 M€	4,4 %
Dépenses d'investissement	76,0 M€	100 %	6,3 M€	8,3 %

Les tableaux détaillés du reporting taxinomie sont présentés dans les pages suivantes.



## Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2024

Exercice 2024				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)									
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
				OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	%
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																			
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	15,8	4,4 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		OUI					OUI			
<b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)</b>		<b>15,8</b>	<b>4,4 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>		<b>OUI</b>					<b>OUI</b>			
Dont habitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									H	
Dont transitoires		0	0 %	0 %															T
<b>A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)</b>																			
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	341,3	95,6 %	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
<b>Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)</b>		<b>341,3</b>	<b>95,6 %</b>	<b>95,6 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>										
<b>A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>		<b>357,1</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>										
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie</b>		<b>0</b>	<b>0 %</b>																
<b>TOTAL</b>		<b>357,1</b>	<b>100 %</b>																

Part du chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires total		
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	4,4 %	100 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

## Part des dépenses CapEx issues des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2024

Exercice 2024				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)									
Activités économiques (1)	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
		M€	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																			
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	3,2	4,2 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		OUI		OUI			OUI		H	
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,3	0,3 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		OUI					OUI		H	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	2,4	3,2 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI					OUI			
Acquisition et propriété de bâtiments	CCA 7.7	0,4	0,6 %	NON	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI						OUI			
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	0,04	0,1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		OUI					OUI		H	
<b>CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)</b>		<b>6,3</b>	<b>8,3 %</b>	<b>8 %</b>	<b>4 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>		<b>OUI</b>			<b>OUI</b>			
Dont habitantes		3,5	4,5 %	4,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		OUI		OUI			OUI		H	
Dont transitoires		0	0 %	0 %															T
<b>A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)</b>																			
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	4,3	5,6 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,2	0,2 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7 / CCA 7.7	65,1	85,7 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	0,1	0,2 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
<b>CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)</b>		<b>69,6</b>	<b>91,7 %</b>	<b>92 %</b>	<b>86 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>										
<b>A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>		<b>76,0</b>	<b>100 %</b>	<b>99 %</b>	<b>89 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>										
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>CapEx des activités non éligibles à la taxinomie</b>		<b>0</b>	<b>0 %</b>																
<b>TOTAL</b>		<b>76,0</b>	<b>100 %</b>																

Part des CapEx / Total des CapEx		
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	7 %	99 %
CCA	4 %	89 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

## Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2024

Exercice 2024				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)									
Activités économiques (1)	Code (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
		M€	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										
Dont habitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									H	
Dont transitoires		0	0 %	0 %															T
<b>A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)</b>																			
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		0	0 %																
<b>TOTAL</b>		<b>0,5</b>	<b>100 %</b>																

Part des OpEx / Total des OpEx		
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

## Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

### ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

### ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

## Obligation durable

Il est à noter que Praemia HEALTHCARE a émis une obligation durable en 2023, à propos de laquelle est publié un rapport annuel spécifique. Le portefeuille éligible à cette obligation durable est composé d'actifs respectant des critères d'éligibilité sociaux, des critères d'éligibilité verts ou à la fois des critères d'éligibilité sociaux et verts. Parmi les critères d'éligibilité verts, il y a l'alignement à la taxinomie européenne sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

La part du portefeuille éligible à l'obligation durable alignée à la taxinomie européenne sur l'objectif d'atténuation du changement climatique a été publiée dans le premier *sustainability bond report* (publication en septembre 2024), disponible sur le site internet de Praemia HEALTHCARE.



Clinique Claude Bernard, Albi (81) – Elsan

# ANNEXES

---

8

EHPAD La Chênaie, Saint-Ciers-sur-Gironde (33) – Résidalya

## Indicateurs environnementaux de Praemia HEALTHCARE – format EPRA

### Consommations d'énergie en 2023 et 2024

Indicateur	Périmètre	Référence EPRA	Unité	PÉRIMÈTRE COURANT		PÉRIMÈTRE CONSTANT	
				Global		Global	
				2024	2023	2024	2023
Taux de couverture du périmètre de reporting (en surface)	Europe		%	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de couverture du périmètre de reporting (en surface)	France		%	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de <i>gap filling</i> de la consommation totale d'énergie	Europe		%	8 %	9 %	8 %	6 %
Consommation totale d'énergie électrique	France	Elec-Abs/LfL	Mwhef	<b>246 053</b>	<b>255 687</b>	<b>246 053</b>	<b>251 241</b>
Consommation totale d'énergie réseaux de chaleur ou de froid	France	DH&C – Avs/LfL	Mwhef	<b>43 913</b>	<b>45 996</b>	<b>43 913</b>	<b>45 265</b>
Consommation totale d'énergie combustible	France	Fuels – Abs/LfL	Mwhef	<b>174 521</b>	<b>182 526</b>	<b>174 521</b>	<b>177 377</b>
<b>Consommation totale d'énergie</b>	<b>France</b>		Mwhef	<b>464 487</b>	<b>484 209</b>	<b>464 487</b>	<b>473 883</b>
<b>Consommation totale d'énergie</b>	<b>Allemagne</b>		Mwhef	<b>894</b>	<b>818</b>	<b>894</b>	<b>894</b>
<b>Consommation totale d'énergie</b>	<b>Espagne</b>		Mwhef	<b>6 340</b>	<b>5 015</b>	<b>6 340</b>	<b>6 287</b>
<b>Consommation totale d'énergie</b>	<b>Portugal</b>		Mwhef	<b>40 779</b>	<b>40 779</b>	<b>40 779</b>	<b>40 779</b>
<b>TOTAL CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE</b>	<b>Europe</b>		Mwhef	<b>512 501</b>	<b>530 821</b>	<b>512 501</b>	<b>521 844</b>
<b>TOTAL CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE</b>	<b>Europe</b>		Mwhef	<b>879 464</b>	<b>909 750</b>	<b>879 464</b>	<b>895 477</b>
Intensité énergétique par lit et place - énergie finale	<b>France</b>	Energy-Int	kWhef/lit et place/an	<b>18 788</b>	<b>19 591</b>	<b>18 788</b>	<b>19 235</b>
Intensité énergétique par surface - énergie finale - corrigée du climat	<b>France</b>	Energy-Int	kWhef/m <sup>2</sup>	<b>261</b>	<b>299</b>	<b>261</b>	<b>270</b>
Intensité énergétique par surface - énergie finale	<b>France</b>	Energy-Int	kWhef/m <sup>2</sup>	<b>251</b>	<b>261</b>	<b>251</b>	<b>256</b>
Intensité énergétique par surface - énergie finale	<b>Allemagne</b>	Energy-Int	kWhef/m <sup>2</sup>	<b>160</b>	<b>172</b>	<b>160</b>	<b>188</b>
Intensité énergétique par surface - énergie finale	<b>Espagne</b>	Energy-Int	kWhef/m <sup>2</sup>	<b>195</b>	<b>196</b>	<b>195</b>	<b>193</b>
Intensité énergétique par surface - énergie finale	<b>Portugal</b>	Energy-Int	kWhef/m <sup>2</sup>	<b>466</b>	<b>466</b>	<b>466</b>	<b>466</b>
Intensité énergétique par surface - énergie finale	<b>Europe</b>	Energy-Int	kWhef/m <sup>2</sup>	259	269	259	264

## Émissions de gaz à effet de serre en 2023 et 2024

Indicateur	Périmètre	Référence EPRA	Unité	PÉRIMÈTRE COURANT		PÉRIMÈTRE CONSTANT	
				Scope 3		Scope 3	
				2024	2023	2024	2023
Taux de couverture du périmètre de reporting (en surface)	Europe		%	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de couverture du périmètre de reporting (en surface)	France		%	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de <i>gap filling</i> des émissions totales de gaz à effet de serre	Europe		%	9 %	10 %	9 %	6 %
<b>Émissions indirectes de gaz à effet de serre</b>	<b>France</b>	GHG-Indir-Abs/LfL	tonnes CO <sub>2</sub> éq	<b>55 658</b>	<b>56 717</b>	<b>55 658</b>	<b>56 746</b>
<b>Émissions indirectes de gaz à effet de serre</b>	<b>Allemagne</b>	GHG-Indir-Abs/LfL	tonnes CO <sub>2</sub> éq	<b>205</b>	<b>189</b>	<b>205</b>	<b>205</b>
<b>Émissions indirectes de gaz à effet de serre</b>	<b>Espagne</b>	GHG-Indir-Abs/LfL	tonnes CO <sub>2</sub> éq	<b>1 399</b>	<b>1 099</b>	<b>1 399</b>	<b>1 390</b>
<b>Émissions indirectes de gaz à effet de serre</b>	<b>Portugal</b>	GHG-Indir-Abs/LfL	tonnes CO <sub>2</sub> éq	<b>8 179</b>	<b>8 179</b>	<b>8 179</b>	<b>8 179</b>
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>France</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq /m <sup>2</sup>	30,1	30,6	30,1	30,7
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>France</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq/lit et place/an	2 251	2 295	2 251	2 303
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>Allemagne</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq/m <sup>2</sup>	36,6	39,8	36,6	43,0
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>Espagne</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq /m <sup>2</sup>	43,0	42,9	43,0	42,7
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>Portugal</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq/m <sup>2</sup>	93,5	93,5	93,5	93,5
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>Europe</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq/m <sup>2</sup>	33	34	33	34
<b>Intensité carbone de l'immeuble</b>	<b>Europe</b>	GHG-Int	kg CO <sub>2</sub> éq/lit et place/an	2 494	2 539	2 494	2 544



EHPAD Les Jardins du Bessat, Saint-Chamond (42) – Groupe Colisée



## Consommations d'eau en 2023 et 2024

Indicateur	Périmètre	Référence EPRA	Unité	PÉRIMÈTRE COURANT		PÉRIMÈTRE CONSTANT	
				Global		Global	
				2024	2023	2024	2023
Taux de couverture du périmètre de reporting (en surface)	Europe		%	43 %	48 %	43 %	43 %
Taux de couverture du périmètre de reporting (en surface)	France		%	46 %	51 %	46 %	46 %
Taux de gap filling de la consommation totale d'eau	Europe		%	32 %	66 %	32 %	3 %
<b>TOTAL CONSOMMATION D'EAU</b>			<b>WATER-ABS/LFL</b>	<b>866 899</b>	<b>1 258 481</b>	<b>866 899</b>	<b>903 419</b>
Intensité eau de l'immeuble	France	Water-Int	m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an	1,02	1,34	1,02	1,07
Intensité eau de l'immeuble	France	Water-Int	litre/lit et place/an	77 492	104 882	77 492	81 053
Intensité eau de l'immeuble	Europe	Water-Int	m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an	<b>1,02</b>	<b>1,34</b>	<b>1,02</b>	1,07
Intensité eau de l'immeuble	Europe	Water-Int	litre/lit et place/an	<b>77 492</b>	<b>104 882</b>	<b>77 492</b>	81 053



Pôle Santé Léonard de Vinci, Chambray-lès-Tours (37) – Vivalto Santé

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE AUX INDICATEURS ESG

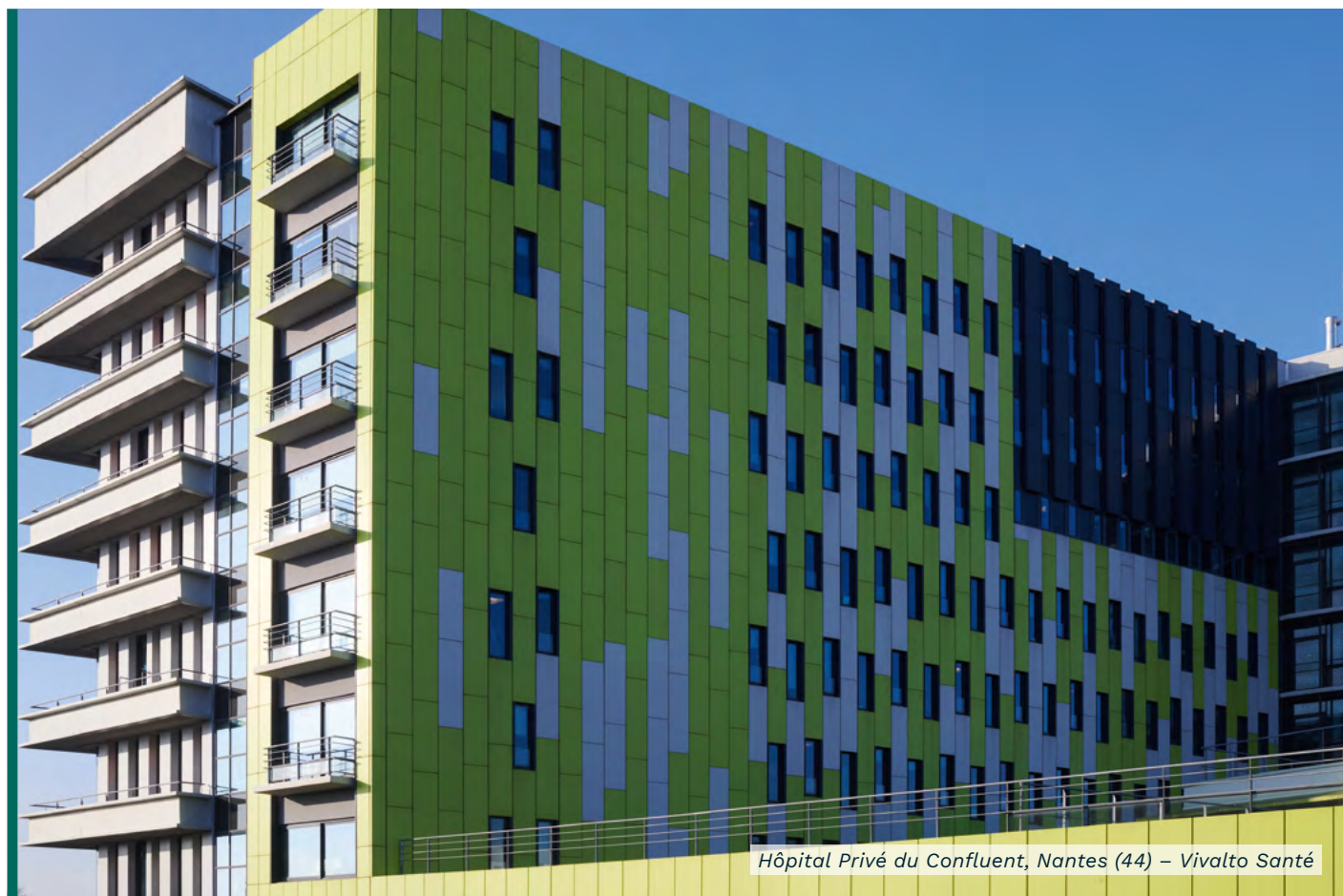
## Définitions des différents périmètres de reporting

Selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale, plusieurs périmètres de reporting sont considérés pour les établissements existants :

- **le périmètre total** : il inclut tous les établissements, détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales intégrant les surfaces louables (en exploitation), non louables (en rénovation ou prochainement rénovés) et vides (non loués). Ce périmètre n'intègre ni les actifs cédés en cours d'année ni les actifs en cours de développement (construction neuve) ;
- **le périmètre total en exploitation** : il inclut les établissements du périmètre total, détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales. Sont exclus les actifs non louables (en rénovation ou prochainement rénovés) et les actifs vides (non loués) ;
- **le périmètre ESG** : il inclut les établissements du périmètre total, détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales. Sont exclus les actifs non louables (en rénovation ou prochainement rénovés), les actifs vides (non loués), les établissements ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète (acquis depuis moins d'un an ou en travaux pendant l'exercice), les extensions livrées dans l'année, les actifs « typés » (ex : laverie, maisons de santé, etc.) ;
- **le périmètre couvert** : relatif aux indicateurs énergie, carbone et eau, il inclut les établissements du périmètre ESG sur lesquels des données sont disponibles.

Par ailleurs, quatre sous-périmètres existent pour définir les opérations de travaux :

- **les créations**, qui correspondent aux nouvelles opérations développées par Praemia HEALTHCARE ;
- **les extensions** des bâtiments existants du patrimoine ;
- **les restructurations**, qui correspondent aux modifications de la structure ou de l'usage des bâtiments existants ;
- **Les opérations de travaux d'amélioration de la performance énergétique** (notamment isolations de toitures et de façades et changements de menuiseries).



## Définition et méthodologie de calcul des principaux indicateurs ESG

Indicateurs principaux	Définition	Périmètre de calcul	Précisions de calcul
<b>Intensité énergétique</b>	Somme de toutes les consommations énergétiques du périmètre, exprimées en énergie primaire, en énergie finale ou en énergie finale corrigée des DJU, divisée par la somme des surfaces du périmètre.	Périmètres ESG France / Espagne / Allemagne / Portugal / Europe couvert par des données.	
<b>Intensité carbone</b>	Somme de toutes les émissions de gaz à effet de serre issues des consommations énergétiques du périmètre, exprimées en tonnes de CO <sub>2</sub> équivalent, divisée par la somme des surfaces du périmètre.	Périmètres ESG France / Espagne / Allemagne / Portugal / Europe couvert par des données.	Calcul en <i>location based</i> . <b>France</b> : facteurs d'émissions issus de la base ADEME pour l'électricité et les combustibles et de l'Arrêté du 04 juillet 2024 pour les réseaux urbains. <b>International</b> : facteurs d'émissions issus de l'AIE pour l'électricité, et bases réglementaires nationales pour les combustibles.
<b>Pourcentage d'actifs en exploitation bénéficiant d'une certification environnementale</b>	Pourcentage d'actifs en exploitation qui bénéficient d'une certification environnementale.	Périmètre total en exploitation France.	Calcul en surface.
<b>Pourcentage des nouvelles opérations majeures certifiées HQE avec un niveau minimal « Très bon » ou équivalent</b>	Pourcentage des nouvelles opérations de constructions majeures (> 4 000 m <sup>2</sup> ) certifiées HQE niveau « Très bon » minimum ou équivalent : LEED silver / BREEAM very good.	Créations et extensions en chantier de plus de 4 000 m <sup>2</sup> en France entre la phase OS et la phase livraison pendant l'année N – hors avenants de transfert et hors rachats de travaux.	Calcul en surface des créations et extensions de plus de 4 000 m <sup>2</sup> .
<b>Part des actifs dont la vulnérabilité face aux risques climatiques est évaluée</b>	Part du patrimoine ayant fait l'objet d'une analyse de risque climatique.	Périmètre ESG France.	Calcul en surface.
<b>Part des opérateurs de cliniques et d'EHPAD du patrimoine avec lesquels des comités ESG et innovation ont été mis en œuvre</b>	Part d'exploitants avec lesquels des comités ESG et innovation ont été réalisés en année N.	Périmètre ESG France.	Calcul en surface.
<b>Nombre de bénéficiaires des établissements de Praemia HEALTHCARE</b>	Nombre de bénéficiaires des établissements de Praemia HEALTHCARE.	Périmètre total en exploitation France / Espagne / Allemagne / Portugal / Europe.	Pour les cliniques de court et moyen séjour, le nombre de bénéficiaires correspond à la population vivant dans la zone d'attractivité des établissements. Pour les établissements de long séjour, le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de lits.
<b>Part des actifs pour lesquels la qualité d'exploitation et les controverses sont suivies</b>	Part du patrimoine sur lequel la qualité d'exploitation et les controverses sont suivies.	Périmètre ESG France.	Calcul en surface. Le suivi de la qualité d'exploitation est effectué notamment via le suivi des certifications HAS pour les établissements de court et moyen séjour et via l'utilisation du référentiel relatif à la charte pour la qualité de vie en EHPAD pour les établissements de long séjour. Le suivi des controverses est effectué via un outil dédié.

# RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES QUANTITATIVES FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL DE PRAEMIA HEALTHCARE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration,

À votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations extra-financières quantitatives, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations »), présentées dans le rapport annuel 2024 de Praemia HEALTHCARE.

Notre rapport d'assurance ne s'étend pas aux informations relatives aux périodes antérieures, postérieures ou à toute autre information incluse dans le rapport annuel 2024.

## Notre conclusion

Sur la base de nos travaux, tels que décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux », et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la sélection d'informations extra-financières quantitatives listées en Annexe 1 et publiées dans le rapport annuel 2024 de Praemia HEALTHCARE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel de reporting utilisé.

## Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations extra-financières doivent être lues et comprises conjointement avec le Référentiel de *reporting* que Praemia HEALTHCARE a utilisé pour préparer les Informations.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport annuel 2024.

## Responsabilité de la Société

La Direction de Praemia HEALTHCARE est responsable de :

- la sélection ou l'élaboration des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- la préparation des Informations, conformément au Référentiel ;
- la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation des Informations qui soit exempt de toute anomalie significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur.

## Nos responsabilités

Nous sommes responsables de :

- la planification et la réalisation de la mission pour obtenir une assurance modérée quant à l'absence d'anomalies significatives dans les Informations, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ;
- l'expression d'une conclusion indépendante, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus ; et
- la communication de notre conclusion à la Direction RSE de Praemia REIM Care.

Dans la mesure où nous sommes engagés à exprimer une conclusion indépendante sur les Informations telle que préparée par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation des Informations, puisque cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Normes professionnelles applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### Notre indépendance et le contrôle de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Notre travail a été réalisé par des spécialistes en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales. Nous sommes seuls responsables de notre conclusion d'assurance.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.


Il nous appartient de planifier et de réaliser nos travaux pour couvrir les informations extra-financières susceptibles de contenir des anomalies significatives. Les travaux effectués sont fondés sur notre jugement professionnel.

Dans le cadre de notre mission d'assurance modérée sur l'information extra-financière, nous avons :

- pris connaissance de l'activité de l'entité ;
- évalué le caractère approprié de l'utilisation du Référentiel par Praemia HEALTHCARE, comme méthodologie de préparation des Informations, au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- consulté les sources documentaires et mené des entretiens ;
- nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés en central auprès des Directions contributrices ;
- nous avons examiné la présentation et les notes relatives aux Informations.

Les travaux menés dans le cadre d'une mission d'assurance modérée varient en nature et en temps par rapport à ceux d'une mission d'assurance raisonnable, et leur étendue est moindre. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance modérée est nettement plus faible à l'assurance qui aurait été obtenue si nous avions réalisé une mission d'assurance raisonnable.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant, et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

DocuSigned by:  
  
0685636566A04C4...

Edwige Rey

Associée RSE & Développement Durable

L'Organisme Tiers Indépendant,  
Forvis Mazars SAS

Paris La Défense, le 28 avril 2025

## Listes des Informations

Indicateurs	Périmètre	Résultats
Périmètre total, par pays, en surface (m <sup>2</sup> )		2 021 240 m <sup>2</sup>
Périmètre en exploitation, par pays, en surface (m <sup>2</sup> )		2 008 552 m <sup>2</sup>
Périmètre ESG, par pays, en surface (m <sup>2</sup> )	Groupe	1 976 390 m <sup>2</sup>
Périmètre ESG en nombre d'actifs		155
Lits et places par pays périmètre total		26 506
Taux de couverture de la cartographie énergétique par pays	Groupe	100 %
Taux de couverture de la cartographie énergétique France, données réelles uniquement	France	97 %
<b>Énergie :</b>		
● intensité énergie par pays	Groupe	259 kWh/m <sup>2</sup>
● intensité énergie corrigée des DJU par pays		269 kWh/m <sup>2</sup>
<b>Carbone :</b>		
● intensité carbone par pays	Groupe	33 kg CO <sub>2</sub> éq/m <sup>2</sup>
● baisse de l'intensité carbone France par rapport à N-1	France	-2 %
● baisse de l'intensité carbone France par rapport à 2019	France	-16 %
<b>Eau :</b> intensité eau	France	1,02 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an
<b>Certifications des actifs en exploitation :</b>		
● actifs en exploitation en France bénéficiant d'une certification HQE niveau « Très bon » minimum (ou équivalent) et niveau minimum « Performant » sur la cible énergie	France	L'ensemble des actifs certifiés ont le niveau HQE « Très bon » minimum et le niveau « Performant » minimum sur la cible énergie
● % d'actifs en exploitation bénéficiant d'une certification HQE niveau « Très bon » minimum (ou équivalent), en France, en surface	France	11,50 %
Certifications constructions : % des travaux d'investissement > 4 000 m <sup>2</sup> certifiés HQE « Très bon » au minimum ou équivalent, France	France	100 %
% comités RSE et innovation, France	France	96,5 %
Bénéficiaires, par type de séjour et par pays	Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Courts séjours : 34 564 982</li> <li>● Moyens séjours : 15 603 800</li> <li>● Longs séjours : 4 377</li> </ul>
Taxonomie – Tableaux règlementaires d'éligibilité et d'alignement	Groupe	Voir tableaux associés pages 71 à 76 du rapport annuel



**præmia**  
REIM FRANCE

**præmia**  
HEALTHCARE

Praemia HEALTHCARE  
36, rue de Naples  
75008 Paris

[www.praemia-healthcare.fr](http://www.praemia-healthcare.fr)

